

Colette Guillaumin

Pratique du pouvoir et idée de Nature
(1) L'appropriation des femmes

Apologue

Ce matin, je voyais ce que le bon sens populaire appelle un fou et les psychiatres un maniaque, dans l'avenue du Général Leclerc, à Paris. Il faisait de grands gestes des bras et sautait à grandes enjambées d'un côté du trottoir à l'autre. Il parlait, parlait et avec de vastes moulinets faisait peur aux gens qui passaient, en y prenant apparemment un grand plaisir puisqu'il riait aux éclats lorsqu'il parvenait à obtenir un geste d'effroi.

Il faisait donc peur aux passants. Aux passants ? Enfin, si on veut, car en fait, cet homme d'une soixantaine d'années faisait ce geste de précipitation enveloppante aux femmes. Aux femmes, jeunes et vieilles, mais non pas aux hommes. Un geste de précipitation enveloppante en effet, et même, pour une jeune femme, il a tenté de lui prendre le sexe. Il a encore bien davantage ri.

Or on ne prend publiquement que ce qui vous appartient ; même les kleptomanes les plus débridés se cachent pour tenter de saisir ce qui n'est pas à eux. Pour les femmes, c'est inutile de se cacher. Elles sont un bien commun, et si la vérité est dans le vin, la bouche des enfants et celle des fous, cette vérité-là nous est clairement dite bien souvent.

La publicité même de cette mainmise, le fait qu'elle revête aux yeux de beaucoup, et en tous cas des hommes dans leur ensemble, un tel caractère de «naturel»,

de quasi «allant-de-soi», est l'une de ces expressions quotidiennes et violentes de la matérialité de l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes. Car le vol, l'escroquerie, le détournement se cachent, et pour approprier des hommes mâles il faut une guerre. Pas pour les hommes femelles, c'est-à-dire les femmes... Elles sont déjà propriété. Et lorsqu'on nous parle, à propos d'ici ou d'ailleurs, d'échange des femmes, on nous signifie cette vérité-là, car ce qui «s'échange» est *déjà* possédé ; les femmes sont déjà la propriété, antérieurement, de qui les échangent. Lorsqu'un bébé mâle naît, il naît futur sujet, qui aura à vendre lui-même sa force de travail mais pas sa propre matérialité, sa propre individualité. De plus, propriétaire de lui-même, il pourra également acquérir l'individualité matérielle d'une femelle. Et de surcroît il disposera également de la force de travail de la même, dont il usera de la manière qui lui conviendra, y compris en démontrant qu'il ne l'utilise pas.

Si vous n'avez pas peur des exercices amers, regardez dans la rue comment les jeunes amants ou amoureux se donnent la main, qui prend la main de qui ? et marche légèrement devant... oh ! à peine, une esquisse... Regardez comment les hommes tiennent «leur» femme par le cou (comme une bicyclette par le guidon) comme ils la tirent à leur bras (comme le chariot à roulettes de leur enfance...) C'est selon l'âge, et les revenus, mais les rapports corporels crient cette appropriation, dans chaque accent de la motricité, de la parole, des yeux. Et je finis par me demander sérieusement si le geste masculin supposé galant, et qui, d'ailleurs, tend à disparaître, de «laisser le passage» à une femme (c'est-à-dire de la faire passer devant) n'était pas simplement l'assurance de ne pas la perdre de vue une seconde : on ne sait jamais, même avec des talons très hauts, on peut courir, et fuir.

Les habitudes verbales nous le disent aussi. L'appropriation des femmes est explicite dans l'habitude sémantique très banale de mentionner les acteurs sociaux femmes prioritairement par leur sexe («femmes», les femmes), habitude qui nous irrite beaucoup, polysémique, bien évidemment, mais dont justement cette signification-là est passée inaperçue. Dans n'importe quel contexte, qu'il soit professionnel, politique, etc., toute qualification en ce domaine est omise ou refusée aux acteurs de sexe féminin, alors que bien entendu ces mêmes qualifications désignent seules les autres acteurs. Ces phrases par exemple, relevées dans les dernières quarante-huit heures : «Un *élève* a été puni d'un mois d'arrêts de rigueur, une *jeune fille* a reçu un blâme... (Information sur la répression à Polytechnique) ; «Un président de société, un tourneur, un croupier, et une femme ...» (à propos d'un groupe réuni pour opiner sur un sujet quelconque) ; «Ils ont assassiné des dizaines de milliers d'ouvriers, d'étudiants, de femmes...» (Castro, à propos du régime Battista). Ces phrases, dont l'imprécision (croyons-nous) quant au métier, quant au statut, quant à la fonction dès qu'il s'agit de femmes nous exaspère tellement, ne sont pas des phrases fautives par omission d'information. Elles sont au contraire informativement exactes, ce sont des photographies des rapports sociaux. Ce qui est dit et uniquement dit à propos des êtres humains femelles, c'est leur position effective dans les rapports de classe : celle d'être en premier et fondamentalement des femmes. Leur socialité c'est cela, le reste est de surcroît et – nous signifie-t-on – ne compte pas. En face d'un patron il y a une «femme», en face d'un polytechnicien il y a une «femme», en face d'un ouvrier il y a une «femme». Femme nous sommes

ce n'est pas un qualificatif parmi d'autres, c'est notre définition sociale. Folles qui croyons que ce n'est qu'un trait physique, une «différence» et qu'à partir de ce «donné» de multiples possibilités nous seraient ouvertes. Or ce n'est pas un donné, c'est un fabriqué auquel on nous signifie sans cesse de nous tenir. Ce n'est pas le début d'un processus (un «départ», comme nous le croyons), c'en est la fin, c'est une clôture.

Au point même qu'on peut très bien tenter de nous extraire d'une information où nous aurions pu nous glisser sous une marque frauduleuse, de nous en sortir pour nous rendre notre vraie place (nous remettre à notre place) : «Trois agents communistes dont une femme...» (à propos de l'espionnage en Allemagne Fédérale). Et voilà ! Une femme n'est jamais qu'une femme, un objet interchangeable sans autre caractéristique que la féminité, dont le caractère fondamental est d'appartenir à la classe des femmes.

De la sagesse populaire à la grossièreté de bistro, de la théorie anthropologique sophistiquée aux systèmes juridiques, on ne cesse de nous signifier que nous sommes appropriées. Rage de notre part dans le meilleur des cas, atonie dans la majorité des occurrences. Mais ce serait sans doute une faute politique que de rejeter sans examen un propos si constant qui, venant de la classe antagoniste, devrait au contraire susciter chez nous l'intérêt le plus vif et l'analyse la plus attentive. Après tout il suffit pour savoir d'écouter sans l'esquiver le discours banal et quotidien qui dévoile *la nature spécifique de l'oppression des femmes* : l'appropriation.

Les intellectuels et anthropologues divers opèrent une projection classique, attribuant aux sociétés exotiques ou archaïques la réalité de la réduction des femmes à l'état d'objet approprié et devenu pièce d'échange. Car il n'y a que pour ces sociétés que l'on parle stricto sensu d'*échange* des femmes, c'est-à-dire du degré absolu de l'appropriation, celui où l'objet est non seulement «pris en mains»; mais *devient équivalent de n'importe quel autre objet*. Le stade où l'objet passe du statut de *bétail* (*pecus*, sens premier) au statut de *monnaie* (*pecus*, sens dérivé).

«Échange des femmes», «appropriation des femmes», etc. Qu'en savent-ils, disons-nous ? Ils en savent bien quelque chose quelque part, mais il ne s'agit peut-être pas des sociétés archaïques ou exotiques, quoiqu'ils en disent. Sociétés où on échange biens et femmes sur un même pied, bien que, disent-ils aussi, on puisse s'interroger sur le statut d'objet des femmes, car enfin, elles parlent... En effet, nous parlons ; et voyons si sous couvert de l'ailleurs, de l'autrefois, ils ne sont pas en train de parler d'ici et d'aujourd'hui.

Introduction

Deux faits dominant l'exposé qui va suivre. Un fait matériel et un fait idéologique. Le premier est *un rapport de pouvoir* (je dis bien un «rapport», et non «le» pouvoir...) : le coup de force permanent qu'est l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes. L'autre est *un effet idéologique* : l'idée de «nature» supposée rendre compte de ce que seraient les femmes.

L'effet idéologique n'est nullement une catégorie empirique autonome, il est la forme mentale que prennent certains rapports sociaux déterminés ; le fait et l'effet idéologique sont les deux faces d'un même phénomène. L'une est un rapport social où des acteurs sont réduits à l'état d'unité matérielle appropriée (et non de simples porteurs de force de travail). L'autre, la face idéologico-discursive, est la construction mentale qui fait de ces mêmes acteurs des éléments de la nature : des «choses» dans la pensée elle-même.

Dans la première partie, *l'appropriation des femmes*, on verra l'appropriation concrète, la réduction des femmes à l'état d'objet matériel. Dans une seconde partie, *le discours de la Nature* (à paraître), on verra la forme idéologique que prend ce rapport, c'est-à-dire l'affirmation que les femmes sont «plus naturelles» que les hommes.

Il est admis par tout le monde – ou presque – que les femmes sont exploitées, que leur force de travail, lorsqu'elle est vendue sur le marché du travail, est beaucoup moins payée que celle des hommes puisqu'en moyenne les salaires touchés par les femmes ne représentent que les deux tiers de ceux touchés par les hommes. Il est entendu par tout le monde – ou presque – que le travail domestique effectué par toutes les femmes, qu'elles soient par ailleurs salariées ou non, est accompli sans salaire

L'exploitation des femmes est la base de toute réflexion sur les rapports entre classes de sexe, quelle que soit son orientation théorique.

Lorsqu'on analyse et décrit l'exploitation des femmes, la notion de «force de travail» occupe une place centrale. Mais bizarrement, elle est employée dans la perspective d'un rapport social qui est justement celui dont les femmes en tant que classe sont absentes : la force de travail est, dans cette perspective, présentée comme «la seule chose que l'ouvrier ait à vendre, sa capacité de travailler»¹. Ceci, en effet exact pour l'ouvrier-homme aujourd'hui, n'est pas vrai de l'ouvrier-femme ou de toute autre femme, aujourd'hui. Cette signification de la force de travail comme étant l'ultime chose dont on dispose pour vivre est inadéquate pour la classe entière des femmes.

Ceci rappelle le temps où l'imagination débridée des chercheurs allait jusqu'à envisager en un prodigieux effort que la plus grande proximité possible entre deux individus, de race différente était le mariage (ou le rapport sexuel...). Ils démontraient ainsi brillamment à quel point ils étaient eux-mêmes aveuglés par les structures racistes pour *ne pas voir* que cette plus grande proximité est, tout simplement, la parenté par le sang, le fait d'être parent et enfant (mère et fille, père et fils, etc.). Situation extrêmement courante et banale mais parfaitement ignorée intellectuellement, littéralement, déniée.

Il en est exactement de même pour ce qui concerne la force de travail dans les classes de sexe. Une classe entière, qui comprend environ la moitié de la population,

1. La formulation est de Selma James lorsqu'elle résume l'analyse des rapports capitalistes dans: *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*, Genève Librairie Adversaire, 1973 (en coll. avec Mariarosa Dalla Costa).

subit non le seul accaparement de la force de travail mais un rapport d'appropriation physique direct : les femmes. Ce type de relation n'est certes pas propre aux rapports de sexes ; dans l'histoire récente, il caractérisait l'esclavage de plantation qui n'a disparu du monde industriel que depuis à peine un siècle (États-Unis 1865, Brésil 1980), ce qui ne signifie pas que l'esclavage a disparu totalement. Une autre forme d'appropriation physique, le servage, caractéristique de la propriété foncière féodale, a disparu à la fin du XVIII^e siècle en France (derniers serfs affranchis vers 1770, abolition du servage en 1789), mais a persisté plus d'un siècle encore dans certains pays d'Europe. Le rapport d'appropriation physique directe n'est donc pas une forme qui serait propre aux relations de sexe...

L'appropriation physique dans les rapports de sexes – qu'on va tenter de décrire dans cet article – contient l'accaparement de la force de travail, et c'est à travers la forme que prend cet accaparement qu'on peut discerner qu'il s'agit d'une appropriation matérielle du corps ; mais elle en est distincte par un certain nombre de traits dont l'essentiel, commun avec l'esclavage, est qu'*il n'existe dans cette relation aucune sorte de mesure à l'accaparement de la force de travail* : cette dernière, contenue à l'intérieur des seules limites que représente un corps individuel matériel, est prise en bloc, sans évaluation. Le corps est un réservoir de force de travail, et c'est en tant que tel qu'il est approprié. Ce n'est pas la force de travail, distincte de son support/producteur en tant qu'elle peut être mesurée en «quantité» (de temps, d'argent, de tâches) qui est accaparée, mais son origine : la machine-à-force-de-travail.

Si les rapports d'appropriation en général impliquent bien l'accaparement de la force de travail, ils sont logiquement antérieurs et ils le sont également du point de vue historique. C'est le résultat d'un long et dur processus que d'être parvenu à ne vendre QUE sa force de travail et à ne pas être soi-même approprié. L'appropriation physique s'est manifestée dans la plupart des formes d'esclavage connues : par exemple celle de Rome (où d'ailleurs l'ensemble des esclaves d'un maître se nommait *familia*), celle des XVIII^e et XIX^e siècles en Amérique du Nord et aux Antilles. Par contre, certaines formes d'esclavage qui en limitaient la durée (tant d'années de service par ex., comme c'était le cas dans la société hébreue, la cité athénienne sous certaines réserves, ou dans les États-Unis du XVII^e siècle...), certaines formes de servage qui fixaient également des limites à l'usage du serf (en nombre de jours par semaine, par ex.) sont des formes transitionnelles entre l'appropriation physique et l'accaparement de la force de travail. Ce qui nous concernera ici est *l'appropriation physique elle-même, le rapport où c'est l'unité matérielle productrice de force de travail qui est prise en mains, et non la seule force de travail*. Nommé «esclavage» et «servage» dans l'économie foncière, ce type de rapport pourrait être désigné sous le terme «sexage» pour ce qui concerne l'économie domestique moderne, lorsqu'il concerne les rapports de classes de sexe.

I. L'EXPRESSION CONCRETE DE L'APPROPRIATION

L'usage d'un groupe par un autre, sa transformation en instrument, manipulé et utilisé aux fins d'accroître les biens (d'où également la liberté, le prestige du groupe dominant, ou même simplement – ce qui est le cas le plus fréquent – aux fins de rendre sa survie possible dans des conditions meilleures qu'il n'y parviendrait réduit à lui-même, peut prendre des formes variables. Dans les rapports de sexage les expressions particulières de ce rapport d'appropriation (celle de l'ensemble du groupe des femmes, celle du corps matériel individuel de chaque femme) sont : a) l'appropriation du temps ; b) l'appropriation des produits du corps ; c) l'obligation sexuelle ; d) la charge physique des membres invalides du groupe (invalides par l'âge – bébés, enfants, vieillards – ou malades et infirmes) ainsi que des *membres valides de sexe mâle*.

A. L'appropriation du temps

Le temps est approprié *explicitement* dans le «contrat» de mariage en ce qu'il n'y a aucune mesure de ce temps, aucune limitation à son emploi, ni exprimée sous forme horaire comme c'est le cas dans les contrats de travail classiques, qu'ils soient salariés ou non (les contrats de louage, ou contre entretien, spécifient un temps de travail et un temps de liberté – fêtes, jours de repos, etc.), ni exprimée sous forme de mesure en monnaie : aucune évaluation monétaire du travail de l'épouse n'est prévue.

Plus, *ce n'est pas seulement de l'épouse qu'il s'agit, mais bien des membres en général du groupe des femmes*. Puisqu'en effet, les mères, sœurs, grand mères, filles, tantes, etc. qui n'ont passé aucun contrat individuel avec l'époux, le «chef de famille», contribuent au maintien et à l'entretien des biens, vivants ou non, de celui-ci. Car le lavage, la garde des enfants, la préparation de la nourriture, etc. sont assurés parfois également par l'une des mères des deux époux, leur ou leurs filles, la sœur d'un des deux époux, etc. En vertu non pas d'un contrat direct d'appropriation comme c'est le cas pour l'épouse (dont la nue-appropriation se manifeste par l'obligation légale – de surcroît et première – du service sexuel), mais en fonction de l'appropriation générale de la classe des femmes qui implique que *son temps* (son travail) est disponible sans contrepartie contractuelle. Et disponible en général et indifféremment. *Tout se passe comme si l'épouse appartenait en nue-proprété à l'époux et la classe des femmes en usufruit à chaque homme, et particulièrement à chacun de ceux qui ont acquis l'usage privé de l'une d'entre elles*.

Toujours et partout, dans les circonstances les plus «familiales» comme les plus «publiques», on attend que les femmes (la femme, les femmes) fassent le nettoyage et l'aménagement, surveillent et nourrissent les enfants, balayent ou servent le thé, fassent la vaisselle ou décrochent le téléphone, recousent le bouton ou écoutent les vertiges métaphysiques et professionnels des hommes, etc.

B. L'appropriation des produits du corps

«On ne vendait pas les cheveux de nos Bourguignonnes, on vendait leur lait...» Ces paroles entendues dans la bouche d'un vieil écrivain homme (TV, 16/12/77) disent assez clairement que contrairement à ce que beaucoup d'entre nous croient, ni nos cheveux ni notre lait ne sont à nous car, s'ils sont vendus, c'est par leurs légitimes propriétaires – lesquels d'ailleurs, évoquant leurs propres pères, bateliers transporteurs, précisaient à propos des nourrices (toujours par le même porte-parole interposé) : «Ils faisaient un chargement de femmes pour Paris...»

Mais la preuve toujours actuelle de l'appropriation des produits est que dans le mariage *le nombre des enfants n'est pas soumis à contrat*, n'est pas fixé, ou soumis à l'approbation de l'épouse. L'absence pour la majorité des femmes de possibilité réelle de contraception et d'avortement en est la conséquence. L'épouse doit faire et fera tous les enfants que lui voudra imposer l'époux. Et si l'époux outrepassa sa propre convenance, il en fera porter la responsabilité à la femme, qui doit lui donner tout ce qu'il veut mais uniquement ce qu'il veut. Le statut de l'avortement, si longtemps clandestin, existant sans exister, vérifiait cette relation, l'avortement étant *le recours des femmes dont l'homme ne voulait pas l'enfant* autant que celui de celles qui n'en voulaient pas elles-mêmes².

Les enfants appartiennent au père, on le sait, et il n'y a pas si longtemps qu'il fallait, pour qu'une mère puisse faire traverser une frontière à l'enfant, qu'elle soit munie d'une autorisation du père, la réciproque ne se posant pas. Ce n'est pas qu'aujourd'hui et dans les pays riches la possession des enfants soit d'un immense intérêt économique, encore que...³ Les enfants restent par contre un très puissant outil de chantage en cas de désaccord conjugal : c'est leur *possession* que revendiquent les hommes, et non leur charge matérielle, qu'ils s'empressent de confier à une autre femme (mère, domestique, épouse ou compagne) selon la règle qui veut que les possessions des dominants soient entretenues matériellement par une (ou des) possession des mêmes. La possession des enfants, «production» des femmes, relève encore juridiquement des hommes en dernier ressort ; les enfants continuent à appartenir au père, même lorsque leur mère en a la charge matérielle en cas de

2. La baisse de natalité en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles permet de voir que la limitation des naissances *n'a pas* obligatoirement à voir avec une *contraception féminine* et qu'elle peut entrer dans les faits sans cela. Cette baisse de natalité est connue pour relever notamment d'un contrôle masculin (au sens de *coïtus interruptus*, sens auquel nous ajouterons celui de contrôle politique des femmes par les hommes). La violence de la résistance à une contraception (ou un avortement) effectivement accessible aux femmes, et à toutes les femmes, montre bien qu'il s'agit d'un conflit de pouvoir.

D'autre part, dans certaines formes de mariage, le fait de ne pas donner d'enfants, ou de ne pas donner les enfants désirés (des garçons, par ex.), au mari est une cause de répudiation.

3. Le propriétaire des prestations sociales, aujourd'hui, reste le mari-père (et comme il arrive également qu'il ne soit pas là, ses chers enfants peuvent être dans les plus grandes difficultés d'obtenir des allocations théoriquement destinées à rendre leur «entretien» moins malaisé). D'autre part, le gestionnaire des biens éventuels des enfants et de la communauté demeure le père ; ce qui n'est pas sans intérêt dans les classes moyennes et la bourgeoisie.

séparation⁴. D'ailleurs une épouse ne «donne»-t-elle pas des enfants à son mari alors que la réciproque n'est pas exacte ?

Le corps individuel matériel des femmes appartient, dans ce qu'il fabrique (les enfants), comme dans ses parties sécables (les cheveux, le lait...) à un autre qu'elle-même ; comme c'était le cas dans l'esclavage de plantation⁵.

C. L'obligation sexuelle

Nommer cette relation n'est pas si facile. «Service sexuel» ? Comme service militaire ou service obligatoire ? Ce n'est pas mauvais... «Devoir sexuel» ? Comme les devoirs de classe ou le Devoir ? Ce n'est pas mauvais. «Cuissage», comme l'appellent ceux qui sont du bon côté de la relation ? Droit de cuissage, encore un de ces termes qu'on reçoit à la figure ; il a le mérite de dire qu'il s'agit *d'un droit* et d'un droit exercé contre nous, sans que notre opinion sur la question ait la moindre importance⁶, mais il a le grave défaut d'être le terme de ceux qui jouissent du droit ; nous, nous accomplissons le devoir. On nous a toujours appris qu'à des droits correspondent des devoirs, ce qu'on ne nous a pas précisé c'est qu'au droit des uns correspond le devoir des autres. Dans ce cas c'est clair.

Lorsqu'on est une femme et qu'on rencontre après un certain temps un ancien amant, sa préoccupation principale semble être de coucher à nouveau avec vous. Comme ça, semble-t-il. Car enfin je ne vois pas que la passion physique ait à voir dans cette tentative, visiblement pas. C'est une façon limpide de signifier que l'essentiel de la relation entre un homme et une femme c'est l'usage physique. Usage physique exprimé ici sous sa forme la plus réduite, la plus succincte : l'usage sexuel. Seul usage physique possible lorsque la rencontre est fortuite et qu'il n'existe pas de liens sociaux stables. Ce n'est pas de sexualité qu'il s'agit ici, ni de «sex», c'est simplement d'usage ; ce n'est pas de «désir», c'est simplement de contrôle, comme

4. La décision de garde n'est d'ailleurs jamais définitive et peut être remise en question. Le fait coutumier et les jugements vérifient que plus les enfants sont petits (= plus la charge est dure) plus les mères gardent l'exclusivité de la charge matérielle, alors qu'à l'adolescence, lorsqu'ils sont désormais élevés, les liens avec les pères se resserrent. Sur toutes ces questions voir Christine Delphy, «Mariage et divorce, l'impasse à double face», *Les Temps Modernes*, n° 333-334, 1974 ; et : Emmanuèle de Lesseps, *Le divorce comme révélateur et garant d'une fonction économique de la famille*, mémoire de Maîtrise, Université de Vincennes.

5. Dans les diverses formes d'esclavage historiquement connues, quelques-unes (dans le monde antique par exemple) ne comportaient pas de droits aussi étendus sur l'individualité physique ; certains esclaves athéniens avaient la propriété de leurs enfants ou plus exactement leurs enfants n'appartenaient pas au maître, alors que dans l'esclavage moderne de plantation le maître a toute possibilité de garder les enfants sur sa plantation, ou dans sa maison, ou de les vendre à un autre maître. La matérialité du corps des esclaves y est manipulable à merci et on peut traiter ceux-ci – comme à Rome – en animaux de combat. Le servage et certaines formes de mariage historiques ou non occidentales n'impliquent pas non plus de droits aussi étendus.

6. Ce droit féodal a laissé dans la culture populaire française un souvenir dont l'évocation s'accompagne généralement d'une gaieté virile qui contraste avec le fait ; car après tout, en théorie, le féodal exerçait ce droit *contre le mari*, et cela pourrait donner une tonalité plus triste... Mais l'exacte signification de ce droit – celle de l'appropriation des femmes par les hommes, de leur caractère de choses manipulables physiquement à toutes fins, travail, reproduction, plaisir – est seule restée. Le droit de cuissage n'est que l'expression institutionnalisée du concours entre les hommes, évoqué ci-dessous dans les moyens de l'appropriation (cf. la contrainte sexuelle), qui tentent de faire usage personnel d'un objet commun.

dans le viol. Si la relation reprend, même de façon éphémère, elle doit passer à nouveau par l'usage du corps de la femme.

Il existe deux formes principales de *cet usage physique sexuel*. Celui qui intervient par contrat non monétaire, dans le mariage. Et celui qui est directement monnayé, la prostitution. Superficiellement ils sont opposés, il semble bien au contraire qu'ils se vérifient l'un l'autre pour exprimer l'appropriation de la classe des femmes. L'opposition apparente porte sur l'intervention ou la non-intervention d'un paiement, c'est-à-dire d'une *mesure* de cet usage physique. La prostitution réside dans le fait que la pratique du sexe est d'une part rémunérée en quantité déterminée et que d'autre part cette rémunération correspond à un temps déterminé, qui peut aller de quelques minutes à quelques jours, et à des actes codifiés. La caractéristique de la prostitution est principalement que l'usage physique acheté est sexuel et uniquement sexuel (même si ce dernier revêt des formes qui semblent éloignées du strict rapport sexuel et présente des parentés avec les conduites de prestige, le maternage, etc.). La *vente* limite l'usage physique à l'usage sexuel.

Le mariage au contraire étend l'usage physique à toutes les formes possibles de cet usage, dont précisément et centralement (mais entre autres) le rapport sexuel. Il est obligatoire dans le contrat de mariage, et d'ailleurs son non-exercice est une cause péremptoire d'annulation (non pas «divorce» mais bien «annulation»). Il est donc l'expression principale du rapport qui s'établit entre deux individus particuliers dans la forme mariage – comme dans la forme concubinage, qui est un mariage coutumier.

Le fait de pratiquer cet usage physique hors du mariage – c'est-à-dire pour une femme, d'accepter ou de rechercher la prise en mains, même limitée au rapport sexuel, d'un autre homme – est cause de divorce. Si l'on préfère, une femme ne doit pas oublier qu'elle est appropriée, et que, propriété de son époux, elle ne peut évidemment pas disposer de son propre corps. Le mari également peut être cause de divorce s'il est lui-même «adultère», *mais* pour cela il ne suffit pas qu'il fasse un usage sexuel d'une autre femme, il faut qu'il *s'approprie* cette autre femme. Comment ? L'adultère n'est établi pour un homme que dans le cas d'une liaison, c'est-à-dire d'une tentative de briser la monogynie qui est la forme conventionnelle de l'appropriation conjugale des femmes ici et aujourd'hui⁷. (Ailleurs et autrefois, ce peut être la polygynie.) Mais le recours d'un homme à la prostitution n'est pas adultère et n'est nullement cause de divorce. C'est donc que lorsqu'un homme a un rapport sexuel, son corps n'est pas considéré comme «pris en mains», mais qu'il en garde effectivement la propriété et la liberté d'usage qui en découle ; il peut s'en servir librement, sexuellement comme de n'importe quelle autre façon, en dehors du lien qu'il a établi avec une personne particulière, «sa femme».

C'est donc seulement au moment où il établit un rapport coutumier d'appropriation sur une autre femme déterminée (et non un rapport épisodique avec une

7. Amener la femme et l'entretenir sous le toit conjugal est encore aujourd'hui requis par la loi espagnole comme condition de l'adultère des hommes, comme c'était le cas dans la loi française autrefois. Et l'asymétrie de la jurisprudence en matière de sanctions légales en cas d'adultère, selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, a frappé même les juristes les moins soupçonnables de philogynie.

femme commune), au moment où il brise les règles du jeu du groupe des hommes (et nullement parce qu'il «offenserait» sa femme !) qu'il peut se retrouver en face de la sanction du divorce, c'est-à-dire se retrouver privé de l'usage physique étendu (comprenant les tâches d'entretien de sa propre personne) d'une femme précise, ce que lui assurait le mariage ⁸.

Le même mot, «adultère», pour la femme implique au contraire, signifie, que son corps ne lui appartient pas à elle personnellement, mais bien qu'il appartient à son mari, et qu'elle ne dispose pas de son libre usage. Et sans doute est-ce là *la vraie raison* de l'absence (quelles que soient les exceptions ponctuelles que certains s'évertuent à trouver) de prostitution d'hommes à l'usage de femmes – et non «l'indisponibilité physiologique» des hommes qu'on évoque constamment à ce propos ⁹. Voilà ce que peut suggérer l'inexistence d'une prostitution *pour* les femmes, contre l'existence d'une prostitution *pour* les hommes. Il ne peut y avoir de prostitution *pour* ceux qui n'ont pas la propriété de leur propre corps.

Des possessions...

«Le corps» : beaucoup d'entre nous sont très concernées par cette question et y attachent beaucoup d'importance. Or, récemment, sur la radio culturelle, un homme plutôt modéré d'habitude prenait sa crise en expliquant que toutes ces femmes écrivains (je cite approximativement) «parlaient des réalités du corps avec insistance, du côté des tripes, en disant des choses que personne ne dit d'habitude, avec une sorte de complaisance insistante...», il n'a pas dit «morbide» mais c'est le genre de choses qui était impliqué, en tous cas tout cela était à ses yeux dégoûtant.

Je me suis demandée ce qui se passait là, puisqu'il convient toujours d'écouter avec attention la classe antagoniste. Un homme exprimait sa colère devant celles d'entre nous qui reviennent sans cesse au corps, et qui le font pour nos propres raisons : notre corps est nié, depuis si longtemps, découvrons-le ! Notre corps est méprisé, depuis si longtemps, retrouvons notre fierté ! Etc.

Dans le dégoût et le mépris exprimés par ce journaliste, dans son irritation, j'entendais un écho incertain, qui m'était familier et que je ne parvenais pas à identifier. Ses phrases semblaient manifestement un commentaire idéaliste *d'autre chose* (commentaire superstructurel en quelque sorte), qui était énoncé là. Je *sentais* bien qu'il y avait quelque chose... mais quoi ? Tout cela me rappelait... Mais oui ! le discours des possédants sur l'argent (l'argent ça pue), le discours sur les biens matériels (les biens sont méprisables, etc.). L'argent ça pue, comme les femmes, les biens sont méprisables, comme les femmes. C'est donc que biens,

8. On peut se demander avec quelque vraisemblance si la demande de divorce ne traduit pas, selon qu'elle est *déposée par* une femme ou un homme, deux situations différentes. Si, lorsqu'il est demandé par une femme il ne s'agit pas d'une tentative de rupture d'un lien (enfin libérée de lui...), alors qu'il pourrait bien être, lorsqu'il est demandé par un homme, l'entérinement d'un nouveau lien (une femme «s'occupe» de lui...).

9. D'ailleurs, existerait-elle, cette non-disponibilité physiologique des hommes, que cela montrerait une fois de plus à quel point le fonctionnement sexuel n'est jamais que la traduction de ce qu'on a dans la tête, c'est-à-dire l'image de ce qui se passe dans les rapports de fait. En effet il serait inadmissible qu'un homme puisse apparaître *disponible à l'usage*, puisque socialement il n'est pas un objet, et que c'est justement ce qui le distingue de la femme qui, elle, appartenant aux hommes, est toujours disponible par définition.

femmes et argent sont identiques par quelque côté... Lequel ? – Ils sont des possessions, des *possessions matérielles*.

En tant que possessions, toute parole sur eux n'est convenable que dans la seule bouche du propriétaire. Lequel en parle comme il lui convient. Et quand il lui convient. De plus, puisque ces biens sont à sa disposition, il peut les mépriser selon la hauteur de vues qui, parfois, caractérise les nantis qui ne sont pas attachés, Dieu merci !, aux biens de ce monde, pas plus à leur bétail qu'à leur argent ; du moins quand leur possession est assurée.

Mieux, ils peuvent même s'en débarrasser symboliquement, de leurs possessions femelles par exemple : avec le porno-sadisme littéraire et cinématographique, qui est même une activité abondante et bien établie dans leur classe ¹⁰. Mais il n'est pas question que ces biens gambadent dans n'importe quel sens et commettent l'erreur de se croire propriétaires de quoi que ce soit, et principalement pas de soi-même ¹¹.

Tout cela n'est donc affaire de mépris que secondairement, et pas du tout une affaire de négation. Le mépris et la négation sont ce que nous entendons et subissons, nous, mais ne sont que l'écorce d'un rapport. Le mépris et le dégoût devant la revendication de leur corps par les femmes ne sont que dérivés de la possession de ce corps par les hommes. Quant à la négation, niées nous ne le sommes pas exactement. D'ailleurs on ne s'acharnerait pas tant sur nous («après» nous serait bien plus juste) si nous n'existions pas matériellement. C'est comme sujets que nous n'existons pas ¹². Matériellement, nous n'existons que trop : nous sommes des propriétés. Tout ça est une banale affaire de bornage. C'est parce que nous «appartenons» que nous sommes tenues en mépris par nos propriétaires, c'est parce que nous sommes en mains en tant que classe entière que nous sommes «dépossédées» de nous-mêmes.

La reprise mentale individuelle et le yoga, ça peut aider un moment, mais il importe que nous reprenions (et pas seulement avec notre tête) la possession de notre *matérialité*. Reprendre la propriété de nous-mêmes suppose que notre classe entière reprenne la propriété de soi-même, socialement, matériellement.

10. Ce type de littérature étant, comme les eaux de toilette meurtrières («Yatagan», «Brut», «Balafre»...) d'usage élégant et convenant aux cadres et autres intellectuels ; ce cinéma-là volant plutôt dans les zones de la «misère sexuelle» qui émeut tant... lorsqu'il s'agit de mâles. Et en effet on ne parle jamais de misère sexuelle pour les femmes, ce qui est logique puisque la misère sexuelle est le fait d'être empêché ou privé d'exercer sur les femmes des droits qu'exercent les autres hommes. Qui parle de sexualité ?

11. A plus forte raison, il ne s'agit pas qu'une femme se conduise en propriétaire d'autres corps humains et fasse son petit numéro porno personnel : il n'est que de voir l'accueil récemment réservé au dernier film de Liliana Cavani, «Au-delà du bien et du mal». Tout au plus peut-on louer de la part d'un auteur-femme (ou présumée telle) le porno-maso : les trémolos ravis autour d'«Histoire d'O» furent significatifs à cet égard ; de même le succès du précédent film de Cavani, «Portier de nuit» : les quelques critiques qui s'élevèrent dans la grande presse ont porté sur les possibles implications racistes, mais non sur ses implications sexistes.

12. Le hic est d'ailleurs que ces biens-là, aussi matériels soient-ils, bougent et parlent, ce qui complique considérablement les choses. Ce à quoi les artistes tentent de mettre bon ordre : ils nous privent fréquemment de tête, de bras, de jambes. La Vénus de Cnide (celle du Louvre), décapitée, cul de jatte et manchote, reste un idéal féminin de référence. Le mieux étant «morte et encore chaude», comme la culture virile des bons mots et des spectateurs de westerns ne le laisse pas ignorer.

D. La charge physique des membres du groupe

Les rapports de classes de sexe et les rapports de classes «banals» mettent en œuvre des instrumentalités différentes. Si l'esclavage et le servage impliquent la réduction à l'état de chose, d'outil dont l'instrumentalité est appliquée (ou applicable) à d'autres choses (agricoles, mécaniques, animales...), le sexage en outre, comme l'esclavage de maison, concerne la réduction à l'état d'outil dont l'instrumentalité s'applique *de surcroît et fondamentalement à d'autres humains*. De surcroît et fondamentalement, car les femmes, comme tous les dominés, accomplissent certes des tâches n'impliquant pas de relation directe et personnalisée avec d'autres êtres humains, mais *toujours*, et elles seules désormais dans les pays occidentaux, elles sont consacrées à assurer hors salariat l'entretien corporel, matériel et éventuellement affectif de l'ensemble des acteurs sociaux. Il s'agit a) d'une prestation non-monétaire, comme on le sait et b) donnée dans le cadre d'une relation personnalisée durable.

Dans deux cas, service physique étendu et service sexuel, le rapport d'appropriation se manifeste dans le fait banal et quotidien que l'appropriée est attachée au service matériel du corps du dominant, et des corps qui appartiennent à ou dépendent de ce dominant ; la prise en mains en tant que chose par le dominant se distingue par la disponibilité physique consacrée au soin matériel d'autres individualités physiques. Et ceci dans une relation non évaluée, ni temporellement, ni économiquement.

Certes, ces tâches de l'entretien physique existent *également* dans le circuit monétaire du travail, sont effectuées *parfois* professionnellement contre salaire (mais ce n'est pas un hasard que là encore, aujourd'hui et ici, ce sont quasi exclusivement des femmes qui les font). Mais si on compare le nombre d'heures respectivement salariées et non-salariées consacrées à ces tâches, elles sont à une écrasante majorité effectuées hors du circuit salarial.

Socialement, *ces tâches sont effectuées dans le cadre d'une appropriation physique directe*. Par exemple, l'institution religieuse absorbe des femmes qu'elle affecte «gratuitement» à ce travail dans les hospices, orphelinats et divers asiles et maisons. Comme dans le cadre du mariage (d'ailleurs elles sont mariées à Dieu), c'est contre leur entretien et non contre un salaire que les femmes dites «sœurs» ou «religieuses» font ce travail. Et il ne s'agit pas bien sûr de «charité» religieuse puisque lorsque ce sont des hommes que regroupent ces institutions sacrées, ils n'effectuent nullement ces tâches d'entretien des humains. Il s'agit bien d'une fraction de *la classe des femmes* qui, ayant été réunie, effectue socialement, hors salariat, les tâches d'entretien physique des malades, enfants, et vieillards isolés.

Elles sont le comble de la féminité, à l'égal des prostituées (et peut-être davantage), qui sont un autre volet (mais apparemment décalé parce qu'elles sont «payées»¹³) du rapport spécifique de sexage. D'ailleurs l'abominable bon sens

13. Il n'est peut-être pas si évident qu'elles soient payées, car en définitive ce sont les macs qui le sont – et très «normalement» : ils louent leur propriété. D'une certaine façon, on peut dire du service des prostituées qu'il est bien *vendu* (il donne lieu à échange monétaire) mais que ces dernières ne sont pas payées.

populaire, ce puits d'hypocrisie conformiste, le considère bien ainsi qui n'imagine que la religieuse ou la putain comme femmes. Elles sont les figures allégoriques d'un rapport qui est celui de tous les jours et qui unit les deux. La charge physique et la charge sexuelle, dont il est ici question sont effectivement au centre des rapports de sexes.

Des effets de l'appropriation sur l'individualité.

Parler d'entretien matériel des corps est peu dire, ce sont là des évidences trompeuses qu'on croit connaître. En fait, que veut dire «entretien matériel physique»? D'abord une présence constante. Pas de pointeuse ici, une vie dont tout le temps est absorbé, dévoré par le face-à-face avec les bébés, les enfants, le mari ; et aussi les gens âgés ou malades ¹⁴. Face-à-face, car leurs gestes, leurs actions tiennent directement la mère-épouse-fille-belle-fille dans leur mouvance. Chacun des gestes de ces individus est plein de sens pour elle et modifie sa propre vie à chaque instant : un besoin, une chute, une demande, une acrobatie, un départ, une souffrance l'obligent à changer son activité, à intervenir, à se préoccuper de ce qu'il faut faire immédiatement, de ce qu'il faudra faire, dans quelques minutes, à telle heure, ce soir, avant telle heure, avant de partir, avant que Z ne vienne... Chaque seconde de temps – et sans espoir de voir cesser à heure fixe cette préoccupation, même la nuit –, elle est *absorbée dans d'autres individualités*, détournée vers d'autres activités que celle qui est en cours ¹⁵.

La contrainte ne réside pas seulement dans la constance de cette présence et de cette attention, mais dans le soin matériel physique *du corps* lui-même. Laver les morts est tâche du groupe des femmes, et ce n'est pas rien. Pas plus que de laver les grands malades ¹⁶. De plus, l'attachement matériel à des individualités physiques est aussi une réalité *mentale*. Il n'y a pas d'abstraction : tout geste concret a une face signifiante, une réalité «psychologique». Bien qu'on tente inlassablement de nous contraindre à ne pas penser, cet attachement ne se vit pas mécaniquement et dans l'indifférence. L'individualité, justement, est une fragile conquête, souvent refusée à une classe entière dont on exige qu'elle se dilue, matériellement et concrètement, dans d'autres individualités. Contrainte centrale dans les rapports de classes de sexe, la privation d'individualité est la séquelle ou la face cachée de l'appropriation matérielle de l'individualité. Car il n'est pas évident que les êtres humains se distinguent si facilement les uns des autres, et une constante proximité/charge physique est un

14. Le passage de la «famille étendue» à la famille conjugale est supposé avoir profondément modifié les liens familiaux et les charges qu'ils impliquaient. Pourtant, si les membres d'une même «famille» n'habitent plus ensemble, ce n'est pas pour autant que la charge matérielle qui incombe aux femmes a disparu. Peut-être est-ce moins fréquent mais dans Paris même, des femmes continuent à se déplacer pour porter des repas aux parents malades ou âgés, faire le ménage, les courses, leur faire une ou plusieurs visites quotidiennes selon la distance de leur logement. Les tâches qui sont supposées avoir disparu (on se demande pourquoi cette idée est si répandue) restent tout à fait actuelles.

15. Sur ce point, l'abondance des textes, de Beauvoir à celles d'entre nous les plus anonymes, est si grande que presque toute la littérature féministe est concernée.

16. Un peu de familiarité avec cet univers me semble définitivement immuniser contre les poétiques vaticinations qui nous suggèrent que le bon temps d'autrefois, avec ses grands dévouements rituels, trimbalait de la valeur à plein coffre-cœur... Sur les tâches rituelles du groupe des femmes, cf. Yvonne Verdier, «La femme-qui-aide et la laveuse», *l'Homme* XVI (2-3), 1976.

puissant frein à l'indépendance, à l'autonomie ; c'est la source d'une impossibilité à discerner, et a fortiori à mettre en œuvre, des choix et des pratiques propres.

Ce n'est sûrement pas un hasard si les membres de la classe de sexe dominante sont «dégoûtés» par la merde de leurs enfants et, en conséquence, «ne peuvent pas» les changer. Personne ne songerait même à penser qu'un homme puisse changer un vieillard ou un malade, le laver, laver son linge. Mais les femmes le font, et elles «doivent» le faire. Elles sont l'outil social affecté à cela. Et ce n'est pas seulement un travail pénible et obligatoire – il y a d'autres travaux pénibles qui ne relèvent pas de la division sociale-sexuelle du travail –, c'est aussi un travail qui, dans les rapports sociaux où il est fait, détruit l'individualité et l'autonomie. Effectué hors salaire, dans l'appropriation de son propre individu qui attache la femme à des individus physiques déterminés, «familiers» (au sens propre), avec lesquels les liens sont puissants (quelle que soit la nature, amour/haine, de ces liens), il disloque la fragile émergence du sujet.

La panique où se sentent plongées beaucoup de femmes lorsque leurs enfants sont nouveau-nés, qu'on la baptise dépression nerveuse, déprime ou fièvre puerpérale, qu'est-ce d'autre que le constat qu'on disparaît ? Qu'on est dévorée, pas seulement physiquement, mais mentalement : physiquement donc mentalement. Qu'on vacille sur un fil dont on ne sait s'il vous jettera définitivement dans le brouillard de l'absorption quasi physique dans les autres. Ou s'il vous permettra de traverser ce temps non mesurable et non mesuré sans se perdre définitivement. Ou s'il vous permettra de ressortir de l'autre côté du tunnel, à un moment indéterminable...

La confrontation à l'appropriation matérielle est la dépossession même de sa propre autonomie mentale ; elle est plus brutalement signifiée dans la charge physique des autres dépendants que dans n'importe quelle autre forme sociale que prend l'appropriation: quand on est approprié matériellement on est dépossédé mentalement de soi-même.

II. L'APPROPRIATION MATÉRIELLE DE L'INDIVIDUALITÉ CORPORELLE

A. Appropriation de l'individualité physique et force de travail dans le sexage

Nous sommes, comme n'importe quel autre groupe dominé, porteuses de force de travail. Cependant le fait d'être porteur de force de travail n'est pas en soi l'appropriation matérielle. L'existence d'un prolétariat avec le développement industriel a brisé le lien syncrétique entre appropriation et force de travail tel qu'il existait dans les sociétés esclavagiste ou féodale, disons dans une société foncière agricole.

Aujourd'hui cette non-équivalence, cette distinction, est exprimée dans la *vente* de la force de travail, vente qui introduit une *mesure* de cette force de travail plus nette encore que ne l'avait été la limitation du temps d'utilisation de cette force dans le servage. La vente de la force de travail est une forme particulière de son usage : elle est une évaluation et monétaire et temporelle de cette force de travail, même si tendanciellement cette évaluation se confond avec son usage maximum. Le vendeur en vend tant d'heures et ces heures lui seront payées tant, sous une forme monétaire ou autre. En tous cas il y a toujours évaluation. Quel que soit l'emploi de cette force, quelles que soient les tâches effectuées, la vente comporte deux éléments de mesure, le temps et la rémunération. Même si le prix est fixé par l'acheteur (comme c'est le cas dans le système industriel et dans tous les rapports de domination où intervient l'échange monétaire), même si cette vente se révèle difficile (comme c'est le cas en période de chômage), le vendeur dispose, *en tant qu'individu matériel*, de sa propre force de travail (il n'est pas question ici de conclure si ça lui fait une belle jambe ou pas) et distingue ainsi son individualité de l'usage de cette individualité.

Au contraire des autres groupes dominés porteurs de force de travail, nous, femmes, sommes dans le rapport de sexes *non-vendeurs* de cette force, et notre appropriation se manifeste justement dans ce fait. Nous sommes distinctes des opprimés qui peuvent contracter à *partir* de la disposition de leur force de travail, c'est-à-dire l'échanger ou la vendre.

Il est très suggestif, pratiquement et tactiquement, d'évaluer en monnaie le travail domestique accompli dans le cadre du mariage, et cela a été fait¹⁷. Mais on peut se demander si cela ne contribue pas à cacher le fait que ce travail a pour trait spécifique de n'être pas payé ; il serait d'ailleurs plus juste de dire que sa particularité est d'être *non payé*¹⁸.

S'il est non payé, c'est parce qu'il n'est pas «payable». S'il n'est pas monnayable ou pas mesurable (la mesure et la monnaie étant des doublets), c'est donc qu'il est acquis d'une autre manière. Et cette autre manière implique qu'il l'est globalement, une fois pour toutes, et qu'il n'a plus à passer par des évaluations monétaires, horaires, ou à la tâche, évaluations qui accompagnent en général la cession de la force de travail ; et ces évaluations, justement, n'interviennent pas dans ce cas.

Les évaluations lorsqu'elles interviennent dans un rapport instaurent une relation de type contractuel, tant de X contre tant de Z, tant d'heures contre tant de monnaie, etc. Tous les rapports sociaux ne sont pas traduisibles en termes contractuels et le contrat est l'expression d'un rapport spécifique ; sa présence, ou son absence (qui concerne au premier chef la relation collective de sexe) sont le signe d'un rapport déterminé. On ne peut le considérer comme l'aménagement secondaire de rapports qui seraient tous indifféremment traduisibles en termes

17. Cf. *Les Cahiers du GRIF*, no 2, 1974. Articles et bibliographie.

18. *N'être pas payé* veut dire simplement qu'il est accompli sans qu'une quantité de monnaie ou d'entretien *déterminée* vienne sanctionner son accomplissement. Alors que d'être *non-payé pour* un travail veut dire que cela fait partie de son caractère que de *n'avoir aucun rapport avec une quantité quelconque*, en monnaie ou en entretien.

contractuels. Par exemple le salariat est *dans* l'univers du contrat, l'esclavage est *hors* de l'univers du contrat. Le rapport sexué *généralisé* n'est pas traduit et *n'est pas traduisible* en termes de contrat (ce qui est idéologiquement interprété comme un rapport garanti hors de l'univers contractuel et fondé dans la Nature). Ceci est habituellement voilé sous le fait que la forme *individualisée* du rapport est, elle, considérée comme un contrat : le mariage.

Cette forme individualisée contribue par son apparence banale de contractualité à cacher le rapport réel qui existe entre les classes de sexe autant qu'à le révéler. Ceci pour la raison que l'univers du contrat entérine ET suppose, *avant toute autre chose*, la qualité de propriétaire chez les contractants. Les mineurs, les fous, ceux qui sont en tutelle, c'est-à-dire ceux qui sont encore propriété du père et ceux qui n'ont pas la propriété de leur subjectivité (c'est-à-dire en réalité la possession de biens «propres» selon l'expression du Code civil), ne peuvent pas contracter. Pour contracter, la propriété de biens matériels (fonciers et monétaires mis en jeu dans le contrat), éventuellement la propriété de choses vivantes (animaux, esclaves, femmes, enfants...) semble superficiellement déterminante, mais ce qui est déterminant est *la propriété de soi-même*, qui s'exprime, à défaut de tout «bien propre», dans la possibilité de vendre sa propre force de travail. Telle est la condition minimale de n'importe quel contrat. Or le fait pour l'individu d'être la propriété matérielle d'autrui l'exclut de l'univers du contrat ; on ne peut pas être à la fois propriétaire de soi-même et être la propriété matérielle d'autrui. La nature des rapports sociaux tels que le sexage ou l'esclavage est d'une certaine façon invisible car ceux qui y sont engagés comme dominés n'ont pas un degré de réalité très différent de celui d'un animal ou d'un objet. Aussi précieux soient ces animaux ou objets.

La vente ou l'échange de biens et *spécialement de l'émanation corporelle propre qu'est la force de travail* constitue la vérification de la propriété de soi-même (je ne peux vendre que ce qui m'appartient).

Dans l'acte qui codifie la relation de mariage, il n'y a pas non plus d'énonciation juridique de la propriété de soi-même. Comme dans le contrat de vente de la force de travail où la signification cachée est la propriété de soi-même, dans le «contrat» de mariage la signification cachée est la non-propriété de soi-même, exprimée dans une relation déterminée : les femmes *n'y cèdent pas de force de travail* ; en effet, on l'a remarqué, n'interviennent ni mesure de temps, ni entente sur la rémunération. Seule la garantie d'être maintenue en état de marche selon les moyens du propriétaire (en vie, «bien entretenue», comme une machine est bien entretenue ou non...) est donnée en contrepartie de la cession. Cession de quoi, au fait ? Que peut être une cession qui attribue tout le temps et tout l'espace corporel au preneur ? *Le fait qu'il n'y ait pas de terme au travail, pas de mesure de temps, pas de notion de viol (ceci est de première importance), montre que cette cession est faite en bloc et sans limites.* Et que, par conséquent, ce qui est cédé n'est pas la force de travail mais bien l'unité matérielle que forme l'individu lui-même.

Si on compare la relation de sexage avec la vente de la force de travail sur le marché classique, on se trouve confronté à la notion d'échange. Or il n'y a pas d'échange dans la relation de sexage, puisqu'en effet *rien* ne vient comptabiliser

quelque chose que ce soit qui pourrait être la matière de l'échange. Si rien n'évalue ou ne comptabilise, si TOUT est dû et si tout est propriété : le temps, la force, les enfants, tout, sans limites, la relation de sexage n'est pas une relation de marché. Comment pourrait-on énoncer les termes d'un marché, ouvrir une négociation ? Négocier quoi, ici, exactement ? Peut-on négocier ce qui est déjà approprié, ce qui appartient déjà ? Car on ne peut échanger que ce qu'on possède. Or nous ne possédons ni notre force de travail, ni notre force de reproduction : support de force de travail comme n'importe quel autre groupe dominé, contrairement aux autres groupes dominés de la société industrielle contemporaine nous ne sommes pas à même de négocier ou de vendre cette force de travail, *précisément en fonction du fait qu'elle est dérivée du corps physique et que, déjà, ce corps est approprié.*

Ce n'est pas par une fantaisie incompréhensible que durant le XIXe siècle le salaire du travail des enfants et des femmes était touché par le mari-père et lui appartenait. Ce n'est qu'en 1907 que les femmes ont eu le droit de toucher leur propre salaire (mais sans pour autant avoir un droit personnel à travailler : le mari avait la décision en ce domaine et gardait donc la propriété de la force de travail). Ce fait juridique est d'autant plus intéressant que, dans la quotidienneté, les femmes touchaient elles-mêmes leur salaire puisque le mari était la plupart du temps surtout remarquable par son absence (la stabilité des mariages était faible), dans la classe où les femmes travaillaient comme salariées. Seulement ce salaire qu'elles touchaient, il ne leur appartenait pas légalement, il était au possesseur de l'outil-de-travail-femme¹⁹.

B. Le sexage

La réduction à l'état de chose, plus ou moins admise ou connue pour les rapports *d'esclavage* et de *servage*, subsiste aujourd'hui, dans les métropoles industrielles, sous nos yeux, dissimulée/exposée sous le mariage, rapport social institutionnalisé s'il en fût. Mais l'idée qu'une classe soit *utilisée* (au sens propre : manipulée comme un outil), c'est-à-dire traitée comme une vache ou une moissonneuse, est dans le très progressiste esprit de nos contemporains, supposée relever de belles lorettes ou de despotismes orientaux autant que primitifs, ou au plus être l'expression d'un cynisme provocateur. Ce que nous avons sous les yeux, nous ne le voyons pas – pas même lorsqu'on appartient à la classe asservie.

Cependant le mariage n'est que la surface institutionnelle (contractuelle) d'un rapport généralisé : l'appropriation d'une classe de sexe par l'autre. Rapport qui concerne l'ensemble des deux classes et non une partie de chacune d'entre elles comme pourrait le laisser croire la considération du seul contrat matrimonial. Il n'est que l'expression individualisée – en ce qu'il établit un rapport quotidien et spécifique entre *deux* individus particuliers²⁰ – d'un rapport de classes général où

19. On peut dire en toute logique (et cela n'est pas humoristique pour tout le monde !) que la femme était «entretenu» par son époux avec l'argent qu'elle lui rapportait («ramenait» comme dit le vocabulaire populaire).

20. Deux individus : cette relation duelle est spécifique des rapports de classes de sexe actuels et européens, en contraste avec les autres rapports d'appropriation : par exemple l'esclavage où le rapport est actualisé entre des individus particuliers (les esclaves/le maître), le servage (*idem*), le mariage polygynique (*idem*). Chaque femme a un patron personnel qui, lui-même, n'a qu'elle comme domestique (de *domus*, maison) *directe*.

l'ensemble de l'une est à la disposition de l'autre. Et si, de fait, l'individualisation de ce rapport intervient pratiquement toujours (90% environ des femmes et des hommes sont, à un moment ou l'autre de leur vie, mariés), le mariage n'est cependant que l'expression restrictive d'un rapport, il n'est pas en lui-même ce rapport : il légalise et entérine une relation qui existe *avant* lui et *en dehors* de lui : l'appropriation matérielle de la classe des femmes par la classe des hommes : le sexage.

Mais le mariage contredit aussi cette relation. S'il exprime et limite le sexage, en restreignant l'usage collectif d'une femme et en faisant passer cet usage à un seul individu, il prive du même coup les autres individus de sa classe de l'usage de cette femme déterminée, qui, sans cet acte, resterait dans le domaine commun. Idéalement du moins, car pratiquement *l'usufruit* du droit commun appartient soit à Dieu (les religieuses), au père (les filles – on est en effet fille tant qu'on n'est pas femme/épouse selon le Code civil), au mac (les femmes officiellement «communes»).

Cette contradiction au sein de l'appropriation sociale elle-même joue entre appropriation collective et appropriation privée. Une seconde contradiction intervient entre l'appropriation des femmes, qu'elle soit collective ou privée, et leur *réappropriation par elles-mêmes*, leur existence objective de sujet social : c'est-à-dire la possibilité de vendre *de leur propre chef*, leur force de travail sur le marché classique. Cette contradiction est révélée par le mariage également. En France, ce n'est qu'en 1965 (article 223 du Code civil) qu'une épouse a pu travailler selon sa propre décision : en d'autres termes, qu'elle a pu se passer de l'autorisation maritale. Or la suppression de cette autorisation du mari ne s'est nullement accompagnée d'une modification de l'article 214 qui codifie les rapports entre les époux et entérine le type d'appropriation propre au mariage. En effet, en énonçant leurs contributions respectives aux charges du mariage, cet article marque que celle de l'épouse est différente en essence de celle du mari. Ce dernier est supposé apporter le numéraire, c'est-à-dire dans le cas le plus fréquent vendre sa force de travail. Alors que la contribution de l'épouse est fondée soit sur ses dot et héritages (argent «préexistant») soit – et c'est cela qui est capital – sur «son activité au foyer ou sa collaboration à la profession du mari». C'est dire que l'épouse n'est pas supposée *vendre* sa force de travail pour alimenter les besoins de la communauté, ni même fournir une *quantité déterminée* de cette force de travail à la communauté, mais bien «payer de sa propre personne» comme le dit si justement la sagesse populaire, et *donner directement au mari son individualité, sans médiation ni monétaire ni quantitative*.

Cette relation particulière entre époux se profile derrière tous les discours qui, de la droite à la gauche la plus rouge, considèrent comme un fait théologique l'existence d'un «travail de la femme», celui de l'entretien physique du mari, de ses dépendants et de la maison; relation qu'ils feraient mieux d'appeler, s'ils étaient honnêtes, l'appropriation de la femme. Ces discours sont généralement assortis de considérations, sentimentales ou non, sur l'épuisante (mais intangible) «double journée».

L'appropriation sociale, le fait pour les individus d'une classe d'être des propriétés *matérielles*, est une forme spécifique des rapports sociaux. Elle n'est manifeste *aujourd'hui* et *ici*, qu'*entre les classes de sexe* et se heurte à l'incrédulité de béton que rencontrent généralement les faits trop «évidents» pour ne pas être *invisibles* (comme l'était le travail ménager avant le féminisme). Ce type de rapport social ne trouve créance que pour «autrefois» (l'esclavage ou le servage), «ailleurs» (les dits «primitifs» divers)...

C. De l'invisibilité de l'appropriation

L'appropriation des femmes, le fait que c'est leur matérialité en bloc qui est acquise est si profondément admis qu'il n'est pas vu. Du point de vue idéologique, c'est-à-dire du point de vue des conséquences mentales (ou de la face mentale) d'un fait matériel, l'attachement des serfs à la terre et l'attachement des femmes aux hommes sont en partie comparables. La dépendance des serfs à la terre paraissait alors aussi «inévitable», aussi «naturelle», devait être aussi peu mise en question que l'actuelle dépendance des femmes aux hommes. Et le mouvement populaire qui, au moment de la naissance des communes, détacha certains individus de la chaîne terrienne féodale (ou qui usa de ceux qui étaient «tombés» déjà de cette chaîne en s'enfuyant) ²¹ est peut-être comparable à celui qui fait échapper aujourd'hui un nombre faible mais croissant de femmes aux institutions patriarcales et sexistes (au mariage, au père, à la religion, qui sont les obligations de classe de sexe) ²¹. A cette différence près que les serfs étaient les meubles de la terre et que c'était elle (*et non directement eux*) qui était appropriée par les teneurs féodaux, alors que les femmes sont directement – comme l'était la terre elle-même – appropriées par les hommes. Les esclaves de plantation des XVIIIe et XIXe siècles, ont comme les femmes été l'objet d'une appropriation directe ; ils étaient indépendants de la terre et relevaient du maître.

Nul dans ces cas ne s'interroge sur le naturel de la chose ; dans l'appartenance du serf à la terre, le degré de réalité ressenti devait être celui de l'évidence du froid et du chaud, du jour et de la nuit, un fait en quelque sorte. L'appartenance des esclaves à leur maître, l'appartenance des femmes au groupe des hommes (et à un homme), en tant qu'outil, est de même sorte. Leur statut d'outil d'entretien est si enraciné dans la quotidienneté, dans les faits donc dans la tête, qu'il n'y a pas d'étonnement, encore moins d'interrogation, et pas du tout de malaise devant le fait que les femmes entretiennent matériellement la marche de leur possesseur et des

21. Serfs fugitifs et artisans sont à l'origine, dans les regroupements urbains du moyen-âge, du mouvement des communes qui développait une solidarité anti-féodale, nécessaire pour résister aux essais de reprise ou de mainmise des féodaux sur les individus qui tentaient de prendre leur liberté. La situation était contradictoire entre les chartes accordées aux communes en tant qu'unités économiques profitables, et la poursuite contre des individus particuliers qui composaient ces communes ; aussi un temps d'affranchissement de fait était-il fixé : un an et un jour de résidence.

22. Elles échappent aux *institutions* en effet, qui sont une actualisation du sexage, et seulement aux institutions. Le rapport d'appropriation sociale de l'ensemble de la classe par l'autre reste dominant, et l'appropriation collective n'est pas brisée pour autant que l'appropriation privée n'a pas lieu.

autres propriétés et dépendances de ce possesseur (ainsi d'ailleurs que de tous les hors-jeu divers, malades, vieillards, infirmes, orphelins) soit dans le cadre de l'appropriation privée (mariage) soit dans le cadre de l'appropriation collective (famille, vie religieuse, prostitution...).

III. LES MOYENS DE L'APPROPRIATION

Quels sont les moyens de l'appropriation de la classe des femmes ? a) le marché du travail ; b) le confinement dans l'espace ; c) la démonstration de force ; d) la contrainte sexuelle ; et e) l'arsenal juridique et le droit coutumier.

A. Le marché du travail

Il ne permet pas aux femmes de vendre leur force de travail contre le minimum nécessaire à l'existence, la leur propre et celle des enfants qu'inévitablement elles auront. Elles sont donc *contraintes* par ce marché qui ne leur octroie en moyenne que les deux tiers du salaire masculin (jusqu'au début du XXe siècle, le salaire des femmes n'était que de la moitié de celui des hommes²³). Ce marché leur impose surtout un taux de chômage considérablement plus élevé que celui des hommes : pour le début de l'année 1977 le ministère du Travail publie que *82 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont des femmes*. Ces chiffres, de plus, ne concernent que les femmes qui sont présentes sur ce marché, or 52 % au moins ne figurent même pas sur les statistiques du travail... Les femmes sont ainsi mises en demeure de trouver un emploi d'épouse (de femme), c'est-à-dire de SE vendre et non de vendre leur seule force de travail, pour pouvoir vivre et faire vivre leurs enfants.

B. Le confinement dans l'espace

Le domicile est encore aujourd'hui fixé par le mari (le «commun accord» ne signifie que l'acceptation de la femme puisqu'en cas de désaccord c'est le mari qui décide ; à moins que l'épouse n'engage une procédure en justice...). Le principe général est ainsi fixé : la femme ne doit pas être ailleurs que chez son mari. On avait trouvé, pour les biens qui bougent mais ne parlent pas (cochons, vaches, etc.), la clôture en pieux, en métal, en filet ou électrique (voir le Catalogue de la Manufacture de Saint-Étienne). Pour ce qui bouge *et parle* (pense, est conscient, que sais-je encore...), on a tenté quelque chose de comparable – les biens femelles relèvent du gynécée, du harem, de la maison (dans les deux sens) – mais agrémenté en plus, en fonction de leur caractère propre de biens parlants, de l'*intérieurisation*, modèle de grille intérieure difficilement surpassable en matière d'efficacité.

23. Cf. Evelyne Sullerot, *Histoire et sociologie du travail féminin*, Paris, Gonthier, 1968.

L'intériorisation de la clôture s'obtient par dressage positif et également par dressage négatif. Dans le premier cas : «Ta place est ici, tu es la reine du foyer, la magicienne du lit, la mère irremplaçable. Tes ²⁴ enfants deviendront autistiques, caractériels, idiots, délinquants, homosexuels, frustrés, si tu ne restes pas à la maison, si tu n'es pas là quand ils rentrent, si tu ne leur donnes pas le sein jusqu'à trois mois, six mois, trois ans, etc., etc.» Bref, il n'y a que toi pour faire tout ça, tu es irremplaçable (surtout par un mâle). Dans le second cas : «Si tu sors, mes congénères te traqueront jusqu'à ce que tu renonces, te menaceront, te rendront de mille manières la vie impossible, épuisante. Tu as la permission (c'est un ordre) d'aller à l'épicerie, à l'école, au marché, à la mairie, et dans la rue principale où il y a les magasins. Et tu peux y aller entre sept heures du matin et sept heures du soir. C'est tout. Si tu fais autre chose tu seras punie d'une façon ou d'une autre, et d'ailleurs moi, je te l'interdis pour *ta* sécurité et *ma* tranquillité.» C'est même passé dans les lois du travail : «Si ton sexe est femelle tu n'auras le droit de travailler la nuit que là justement où tu es «irremplaçable» (décidément on ne nous remplace pas en effet) – les hopitaux par exemple...» L'inventaire des lieux et temps de clôture, des espaces interdits, des dressages affectifs par gratifications et menaces, leur inventaire amer commence à se faire aujourd'hui.

C. La démonstration de force (les coups)

La violence physique exercée contre les femmes, qui était en un sens *invisible*, elle aussi, en ce qu'elle était considérée comme une «bavure» individuelle, psychologique ou circonstancielle (comme les «bavures» de la police), est de plus en plus révélée pour ce qu'elle est. Elle est d'abord quantitativement non exceptionnelle, et surtout socialement significative d'un rapport ²⁵ : elle est une sanction socialisée du droit que s'arrogent les hommes sur les femmes, tel homme sur telle femme, et également sur toutes les autres femmes qui «ne marchent pas droit». Ceci est lié au confinement dans l'espace et à la contrainte sexuelle.

D. La contrainte sexuelle

Nous sommes maintenant largement d'accord sur le fait que la contrainte sexuelle sous forme de viol, de provocation, de drague, d'épuisement, etc. est, d'abord, l'un des moyens de coercition employé par la classe des hommes pour soumettre et apeurer la classe des femmes, en même temps que l'expression de leur droit de propriété sur cette même classe ²⁶.

Toute femme non appropriée officiellement par contrat réservant son usage à un seul homme, c'est-à-dire toute femme non mariée ou agissant seule (circulant, consommant, etc.) est l'objet d'un concours qui dévoile la nature collective de l'appropriation des femmes. Les bagarres pour une femme c'est cela, et j'ai toujours

24. Toujours «tes» enfants, d'ailleurs, dès qu'il s'agit de les surveiller, de les nourrir, d'être responsable de leurs fautes ou insuffisances.

25. Cf. Jalna Hanmer, «Violence et contrôle social des femmes», *Questions féministes*, n° 1, novembre 1977.

26. Cf. «Justice patriarcale et peine de viol», *Alternatives*, n° 1 (face-à-femmes), juin 1977.

été bouleversée de fureur en voyant que la plupart d'entre nous acceptaient cette monstruosité et n'apercevaient même pas qu'elles étaient traitées comme une place au rugby ou un camembert, qu'en fait elles acceptaient la «valeur» qui leur était immanente : celle d'un *objet dont on dispose*. Pour placer au mieux leur droit commun de propriété, les hommes mettent en jeu entre eux les préséances de classe, de prestige, aussi bien que la force physique. Ceci ne prend pas forcément une forme apocalyptique avec bleus et bosses, mais le concours entre les individus de la classe de sexe dominante pour prendre (ou récupérer, ou profiter de...) toute femme «disponible», c'est-à-dire *automatiquement* toute femme dont l'individualité matérielle n'est pas officiellement ou officieusement clôturée, exprime que l'*ensemble des hommes* dispose de *chacune des femmes* puisqu'entre eux c'est affaire de négociation ou de lutte que de décider qui *emportera le morceau*, selon la plus exacte des expressions.

Les injures plus ou moins violentes et les menaces traditionnellement lancées à toutes les femmes qui n'acceptent pas les termes de cette relation, de ce jeu, sont destinées à proclamer publiquement que les mâles (les hommes) gardent l'initiative, qu'ils n'acceptent pas qu'une femme énonce quoi que ce soit de son propre chef, décide, bref qu'ils n'admettent pas que les femmes prennent une place de sujet.

L'agression dite «sexuelle» est aussi peu sexuelle que possible ; ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la symbolique littéraire de la sexualité masculine est policière (aveux, supplice, geôlier, etc.), sadique, militaire (place forte, à la hussarde, faire le siège, vaincre, etc.) et que réciproquement les rapports de force ont un vocabulaire sexuel (baiser la gueule, enfileur, etc.).

Il est difficile de distinguer entre la contrainte par force physique pure et la contrainte sexuelle, et elles ne semblent pas en effet se distinguer très clairement dans l'esprit et la pratique de leurs auteurs. Si le législateur les distingue, lui, c'est uniquement en fonction de la *propriété des enfants* qui peuvent toujours survenir, c'est pourquoi au sens légal il n'y a viol que par coït pénien/vaginal, et seulement hors du mariage. Une violence sexuelle envers une femme n'est considérée comme viol que si elle est susceptible de produire des enfants à *un homme non consentant* (je dis bien un homme non consentant). Il n'y a viol que si le propriétaire de la femme (mari ou père), donc des enfants de la femme, risque de se retrouver avec des enfants manifestement non propres. Comme dirait le Code civil.

E. L'arsenal juridique et le droit coutumier

L'arsenal juridique fixe les modalités de l'appropriation privée des femmes, sinon l'appropriation collective elle-même, appropriation non dite et non contractualisée comme on l'a vu. En un sens il en fixe les limites dans la mesure où il n'intervient que dans le mariage – forme restrictive de l'appropriation collective des femmes. Mais si l'appropriation des femmes est manifeste à travers les diverses dispositions de la forme mariage (force de travail, filiation et droit sur les enfants, domicile, etc.), leur inexistence de sujet dépasse largement le cadre des articles relatifs à celui-ci. Si ce qui a trait à la possession des biens et à leur disposition, aux enfants, aux décisions de toutes sortes est explicitement masculin (ce qui n'est

pas précisé comme tel l'est effectivement dans les faits ²⁷), une notion plus «générale» telle que la citoyenneté est également sexuée. Ce qui a trait au *nom* dans le Code est particulièrement significatif à cet égard et exprime la non propriété de soi-même pour les femmes ; la Loi française du 6 fructidor an 11, une des toutes premières lois du Code, qui interdit à tout citoyen sous peine de sanction d'adopter un autre nom que celui qui figure sur son acte de naissance, n'est visiblement pas appliquée aux femmes puisque, dans le mariage, le droit coutumier leur impose le nom de leur époux ²⁸. Elles sont donc dites exactement pour ce qu'elles sont : appropriées par leur époux, et inexistantes en tant que sujet de la loi. Je ne pense pas que le fait de prendre un autre nom que celui de sa naissance (ce qui est donc non conforme à la loi, du moins *pour un citoyen, un sujet*) ait jamais entraîné de poursuites contre aucune femme quand il s'agit du *nom de mariage*. Mieux, la loi elle-même entérine le droit coutumier puisqu'elle précise qu'au moment du divorce (cessation d'appropriation) «chacun des époux» est tenu de reprendre son nom. Ce qui ressort de l'ensemble du Code, et qui est particulièrement marqué dans cet exemple, c'est que les femmes ne sont pas sujets juridiques fondamentalement, elles ne sont pas sujets de la loi. Que sont-elles alors, quand on sait que le Code civil n'est que la codification de la propriété, et principalement de ce qui découle de la propriété des biens : la propriété de soi-même ²⁹ ; l'absence des femmes, ou plus exactement la seule présence des hommes en tant que tels traduit ce simple fait que les femmes n'ont pas, en tant que telles, la propriété d'elles-mêmes ³⁰. Ceci étant par ailleurs confirmé par le contrat particulier de mariage, où la disponibilité des femmes est garantie entière, physiquement et temporellement, en contrepartie d'un simple maintien en l'état de l'objet transactionnel : c'est-à-dire elles-mêmes.

Conclusion

Quels sont les effets de cette appropriation ? Socialement, la production d'un discours de la Nature sur le dos des femmes (ce sera l'objet de la suite de cet article). Individuellement ou psychologiquement un fantasme tragique, celui de l'autonomie et de l'individualité. Un imaginaire fou nous fait surmonter le fait de notre appropriation par une panoplie de fantasmes qui soutiennent le rêve de notre

27. Les abris d'autobus et les murs du métro sont depuis quelques semaines couverts d'une affiche d'un comique certainement involontaire : Faites mettre «votre» photo sur «vos» chèques pour être sûr qu'ils ne seront acceptés par les commerçants que si vous-même les présentez (et non un voleur). L'argument est la sécurité, et pour illustrer le propos, la photo d'un homme d'une cinquantaine d'années figure sur le chèque à côté du nom et de l'adresse du propriétaire du chéquier. Et puis, et puis... on lit le nom de ce propriétaire : Mr et Mme Untel. Mais pas de photo de Mme Untel. C'est normal d'après tout ce qu'on sait du rapport de classes de sexe, seulement, dans ces conditions, la sécurité !... N'importe quelle femme (et c'est bien vrai que nous sommes une grande masse) pourra-t-elle alors user du chéquier sans encombre ? Ou aucune ne pourra-t-elle s'en servir, pas même Mme Untel ?

28. Cf. Anne Boigeol, «A propos du nom», *Actes*, n° 16 (Femmes, droit et justice) ,1977.

29. Cf. Colette Capitan-Peter, «A propos de l'idéologie bourgeoise : Note sur les décrets révolutionnaires instituant l'argent marchandise», *L'Homme et la Société*, n° 41-42, 1976.

30. Aujourd'hui, la possession de biens comme de la force de travail semble lui garantir une certaine autonomie juridique, un espace où elle peut être «sujet». Mais il n'y a pas si longtemps que les biens propres de la femme étaient légalement à la disposition du mari (comme l'épouse elle-même) puisqu'il «gérât» la communauté ET les biens propres de l'épouse. Actuellement, les choses sont très loin d'être limpides en ce domaine et il demeure dans les textes des contradictions telles que fondamentalement les droits restent au mari en matière économique.

indépendance : fantasme de «dominer moralement la situation», fantasme d'y «échapper personnellement», fantasme «les femmes c'est les autres : les bonnes femmes, les nanas». Peut-être, grand fantasme d'être «un homme», c'est-à-dire un individu autonome, une sorte d'être humain si l'on veut. Non, je ne dis pas «libre», les êtres humains, hommes ou femmes, ne sont pas si naïfs ! Mais fantasme de n'être pas, soi, matériellement, individuellement appropriée (eue). Contrainte, certes, exploitée, sans le moindre doute, pas libre, c'est évident, mais pas objet matériel approprié, pas «chose», ça certainement pas ! Voilà le grand fantasme que nous déployons dans notre cinéma inconscient. Pourtant, dans les rapports de classes de sexe c'est exactement ce que nous sommes : des vaches, des chaises, des objets. Non pas métaphoriquement comme nous essayons de le suggérer et de le croire (lorsque nous parlons d'échange des femmes ou de réappropriation de notre corps...) mais banalement.

Et pour nous aider à cultiver ce fantasme et à nous faire avaler sans réagir cette relation, pour la faire passer en douceur et tenter de nous empêcher d'y voir clair, tous les moyens sont bons. Même les histoires. Depuis la passion jusqu'à la tendresse, depuis le silence prudent jusqu'au mensonge caractérisé, et de toutes façons, des fleurs, des décorations, toujours disponibles pour couronner le front du bétail les jours de fêtes ou de foires. Et si cela ne suffit pas (et cela ne suffit pas en effet), de la violence physique à la Loi, il y a encore moyen de tenter de nous empêcher de nous en mêler.

En résumé :

I. L'appropriation matérielle du corps des femmes, de leur individualité physique, a une expression légalisée : la relation contractuelle de mariage. Cette appropriation est concrète et matérielle, il ne s'agit pas de quelque «figure» métaphorique ou symbolique ; il ne s'agit pas non plus d'une appropriation qui ne concernerait que les sociétés anciennes ou exotiques.

Elle se manifeste par l'objet du contrat : 1) le caractère non payé du travail de l'épouse, et 2) la reproduction, les enfants sont au mari, leur nombre n'est pas fixé.

Elle se manifeste par la prise de possession physique matérielle, l'usage physique, que sanctionne en cas de «différend», la contrainte, les coups.

L'usage physique sans limites, l'utilisation du corps, le non-paiement du travail – c'est-à-dire le fait qu'il n'y ait aucune mesure de l'usage de la force de travail qui émane du corps – expriment que le corps matériel individuel d'une femme appartient au mari qui, à l'exception du meurtre, a droit contractuellement d'en faire un usage sans limites (le viol n'existe pas dans le mariage, les violences doivent être «graves et renouvelées» pour donner droit de fuite).

Il y a quelques dizaines d'années, l'appropriation se manifestait également par la possibilité qu'avait le mari de vendre, contre salaire, la force de travail de l'épouse, puisqu'en effet le salaire de cette dernière lui appartenait, revenait de droit au propriétaire de l'épouse.

II. Cette propriété est exprimée également par la *nature de certaines des tâches effectuées*. On sait que certaines tâches sont empiriquement *associées au rapport d'appropriation corporelle*, au fait que les dominés sont des propriétés matérielles. Ceci est historiquement constatable pour les castes parias en Inde, pour l'esclavage de maison aux États-Unis (aux XVIII^e et XIX^e siècles). Ces tâches d'*entretien matériel des corps*, celui des dominants, de chacun des propriétaires dans l'esclavage et le mariage, *mais en même temps et également* celui des autres propriétés de ces mêmes propriétaires, comportent nourriture, soins, nettoyage, élevage, entretien sexuel, soutien affectivo-physique, etc.

Lorsque la vente contre monnaie de la force de travail des appropriés est possible, cette force de travail, pour un temps encore indéterminé et contre salaire désormais, reste pratiquement la seule affectée à ces tâches précises. Les appropriés effectuent certes toutes les tâches possibles, mais ils sont les seuls à effectuer les tâches d'entretien matériel physique. Plus de 80 % des personnels de service est composé de femmes en France, ces mêmes sont aux États-Unis des Afro-américains, femmes et hommes, en Inde des parias, hommes et femmes... Ici, aujourd'hui, la quasi totalité des femmes de ménage sont des femmes, la presque totalité des infirmiers sont des femmes, de même pour les assistantes sociales, de même pour les prostituées, les 3/4 des instituteurs sont des femmes, etc.

Si la force de travail devient contractualisable, vendable, cela ne signifie pas ipso facto que l'appropriation physique, la cession de l'individualité corporelle, ne persiste pas – ailleurs dans une autre relation.

III. Les contradictions

1) La classe des hommes dans son ensemble approprie la classe des femmes, dans sa totalité et dans l'individualité de chacune, ET, d'autre part, chacune des femmes est l'objet de l'appropriation privée par un individu de la classe des hommes. La forme de cette appropriation privée est le mariage, lequel introduit un certain type de contractualité dans les rapports de sexes.

L'appropriation sociale des femmes comporte donc *à la fois* une appropriation collective et une appropriation privée, et il y a contradiction entre les deux.

2) Une seconde contradiction existe entre appropriation physique et vente de la force de travail. La classe des femmes est à la fois matériellement appropriée dans son individualité concrète (l'individualité concrète de chacune de ses individus), donc non libre de disposer de sa force de travail, et en même temps elle est vendeuse de cette force de travail sur le marché salarial. Les étapes de sa présence sur le marché du travail comme vendeur de force de travail (sur le marché du travail, elle y est depuis longtemps, mais c'était en tant qu'appropriée et non en tant que vendeur : elle était louée par son propriétaire à un patron), ces étapes sont marquées en France par deux tournants juridiques. Le premier : le droit à un *salaire propre* (propriété de son salaire pour une femme : 1907), le second : le droit de *travailler sans autorisation maritale* (1965).

Cette seconde contradiction porte donc sur la simultanéité de la relation de sexage (appropriation matérielle concrète de son individualité corporelle) ET de la relation de travail classique où elle est simple vendeur de force de travail.

Ces deux contradictions commandent toute analyse des rapports de classes de sexe, ou si l'on préfère des rapports de sexage. L'appropriation collective des femmes (la plus «invisible» aujourd'hui) se manifeste par et à travers l'appropriation privée (le mariage), qui la contredit. L'appropriation sociale (collective et privée) se manifeste à travers la libre vente (récente) de la force de travail, qui la contredit.

IV. L'appropriation physique est une *relation de propriétaire à objet* (à ne pas confondre avec «de sujet à sujet»). Pas symbolique ; concrète, comme les droits matériels de l'un sur l'autre le rappellent. Les *appropriés étant*, DANS CE RAPPORT, *des choses*, la face idéologico-discursive de cette appropriation sera un discours exprimant que les dominés appropriés sont des objets naturels. Ce *discours de la Nature* précisera qu'ils sont mus par des lois mécaniques naturelles, ou éventuellement mystico-naturelles, mais en aucun cas par des lois sociales, historiques, dialectiques, intellectuelles et encore moins politiques.

(A suivre.)

Colette Guillaumin, «Power relationship and belief in Nature. (I) The appropriation of women».

In the relations between gender-classes, the fact that men can secure women's labour power without a measurable counterpart (in time, money, etc.) shows that the nature of the relationship is different from that of the classical sale of labour. As in slavery and serfdom, there is a direct appropriation of the individual's material – bodily – basis. This appropriation is shown, in the marriage form of that relationship, by the fact that labour is not evaluated, by the appropriation of products – among which, children –, by the unlimited right to use the wife's body. It is expressed by the nature of certain tasks: the responsibility, for ex., for the bodily needs of the dominant party and of his dependants. These tasks are empirically associated with the bodily appropriation (of the dominated party), in slavery for ex. The social relation one could call asexation» or «genderization» is both collective (collective appropriation of women by men) and private (as in marriage, be it legal or common-law).

Colette Guillaumin

Pratique du pouvoir et idée de Nature

(2) Le discours de la Nature

Introduction

Après avoir décrit dans une première partie («L'appropriation des femmes», *Questions féministes*, no 2) la relation sociale où la classe des femmes, et chacune des femmes, est appropriée, traitée en objet, nous allons voir dans cette seconde partie les conséquences que cela peut avoir dans le domaine des idées et des croyances. «Le discours de la Nature» voudrait rendre sensible comment le fait d'être traitée matériellement comme une chose fait que vous êtes aussi dans le domaine mental considérée comme une chose. De plus, une vue très utilitariste (une vue qui considère en vous l'outil) est associée à l'appropriation : un objet est toujours à sa place et ce à quoi il sert, il y servira toujours. C'est sa «nature». Cette sorte de finalité accompagne les relations de pouvoir des sociétés humaines. Elle peut être encore perfectionnée, comme elle l'est aujourd'hui avec les sciences, c'est-à-dire que l'idée de nature ne se réduit plus à une simple finalité sur la *place* des objets mais elle prétend en outre que chacun d'entre eux comme l'ensemble du groupe, est *organisé intérieurement* pour faire ce qu'il fait, pour être là où il est. C'est encore sa «nature», mais elle est devenue idéologiquement plus contraignante encore. Ce naturalisme-là peut s'appeler racisme, il peut s'appeler sexisme, il revient toujours à dire que la Nature, cette nouvelle venue qui a pris la place des dieux, fixe les règles sociales et va jusqu'à organiser des programmes génétiques spéciaux pour ceux qui sont socialement dominés. On verra aussi que, corollairement, les socialement dominants se considèrent comme dominant la Nature elle-même, ce qui n'est évidemment pas à leurs yeux le cas des dominés qui, justement, ne sont que les éléments préprogrammés de cette Nature.

I. DE L'APPROPRIATION A LA «DIFFÉRENCE NATURELLE»

A. Des choses dans la pensée elle-même

Dans le rapport social d'appropriation *l'individualité matérielle physique étant l'objet de la relation* se trouve au centre des préoccupations qui accompagnent cette relation. Ce rapport de pouvoir, peut-être le plus absolu qui puisse exister : l'appartenance physique (directe comme par le canal de l'appropriation des produits), entraîne la croyance qu'un substrat corporel motive cette relation, elle-même matérielle-corporelle, et qu'il est en quelque sorte sa «cause». La mainmise matérielle sur l'individu humain induit une *réification* de l'objet approprié. L'appropriation matérielle du corps donne une interprétation «matérielle» des pratiques¹. a) La face idéologique-discursive de la relation fait des unités matérielles appropriées *des choses dans la pensée elle-même* ; l'objet est renvoyé «hors» des rapports sociaux et inscrit dans une pure matérialité². b) Corollairement, les caractéristiques *physiques* de ceux qui sont *appropriés physiquement* passent pour être les *causes* de la domination qu'ils subissent.

La classe propriétaire construit, sur les pratiques imposées à la classe appropriée, sur sa place dans la relation d'appropriation, sur elle, un énoncé de la *contrainte naturelle* et de *l'évidence somatique*. «Une femme est une femme parce qu'elle est une femelle», énoncé dont le corollaire, sans lequel il n'aurait aucune signification sociale, est «un homme est un homme parce qu'il est un être humain». Aristote disait, déjà, «la Nature tend assurément à faire les corps d'esclaves différents de ceux des hommes libres, accordant aux uns *la* vigueur requise pour les gros travaux, et donnant aux autres la station droite et les rendant impropres aux besognes de ce genre...» (Politique, I, 5, 25).

Dans les rapports de classes de sexe, le fait que les dominés soient des choses dans la pensée est explicite dans un certain nombre de traits supposés connoter leur spécificité. Dans le discours sur la *sexualité* des femmes, celui sur leur *intelligence* (l'absence ou la forme particulière qu'elle revêtirait chez elles), celui sur ce qu'on

1. Interprétation *matérielle* et non pas *matérialiste*. Dans le fait d'expliquer des *processus* (sociaux dans le cas qui nous intéresse, mais qui peuvent être d'une autre nature) *par* des éléments matériels fragmentés et pourvus de qualités symboliques spontanées, il y a un saut logique. Si cette attitude est, pratiquement, le fait d'idéalistes traditionnels, plus attachés à l'ordre social et aux saines distinctions qu'à un matérialisme dont ils accablent d'infamie leurs ennemis, elle se présente parfois comme un matérialisme sous le prétexte que, dans cette perspective, «la cause est la matière». Ce qui n'est pas une proposition matérialiste, car les propriétés attribuées à la matière ont ici un trait particulier : elles interviennent *non* comme des *conséquences* des rapports qu'entretient la forme matérielle à son univers et à son histoire (c'est-à-dire à d'autres formes) mais bel et bien comme des *caractéristiques intrinsèquement symboliques de la matière elle-même*. Il s'agit simplement de l'idée de finalité (métaphysique) affublée d'un masque matérialiste (la matière déterminante). On est loin d'abandonner un substantialisme qui est la *conséquence* directe d'un rapport social déterminé.

2. Les institutions religieuses des sociétés théocentriques, et principalement l'Église catholique, ont été explicitement confrontées à cette question. D'abord au sujet des femmes, durant le haut moyen-âge, puis au sujet des esclaves dès le seizième mais surtout aux dix-septième et dix-huitième siècles. Les femmes ont-elles une âme ? Doit-on baptiser les esclaves ? C'est-à-dire : ne sont-ils pas des choses ? S'ils sont des choses, il est exclu de les faire entrer dans l'univers du Salut. Mais ne parlent-ils pas ? Auquel cas nous devons les considérer comme faisant partie de l'univers de la Rédemption... Que faire ? Peut-on concilier l'objectivation et le Salut ?

appelle leur *intuition*. Dans ces trois domaines il est particulièrement net qu'on nous considère comme des choses, qu'on nous voit exactement comme nous sommes traitées concrètement, quotidiennement, dans tous les domaines de l'existence et à chaque moment.

La sexualité par exemple... Soit le groupe dominant consacre une fraction de la classe des femmes uniquement à la fonction sexuelle ; censées être, à elles seules, la «sexualité» (et uniquement sexualité) comme le sont les prostituées dans les sociétés urbaines, les «veuves» dans certaines sociétés rurales, les «maîtresses de couleur» dans les sociétés de colonisation, etc., les femmes enfermées dans cette fraction de classe sont *objectivées comme sexe*. Soit on l'ignore chez les femmes et se vante de l'ignorer, comme le font les psychanalyses, orthodoxe ou hétérodoxe. Soit on estime qu'elle n'existe tout simplement pas : la femme est sans désir, sans entraînement charnel, comme nous l'expliquent les versions vertueuses classiques de la sexualité qui vont de la bourgeoisie victorienne qui la nomme «pudeur» (*id est* l'absence d'envie)³ à la classe populaire qui considère que les femmes subissent la sexualité des hommes sans en avoir une elles-mêmes (à moins d'être des sauteuses, particularité pas recommandable et assez peu fréquente). C'est aussi, somme toute, ce qui est implicite dans les versions ecclésiastiques chrétiennes diverses où la femme est plus tentatrice que tentée ; on se demande d'ailleurs comment elle peut être tentatrice sans y avoir de raison, il est vrai qu'une femme n'ayant pas plus de tête ni de décision que de sexualité, ce sera sans doute une initiative du diable.

L'absence (de désir; d'initiative, etc.) renvoie au fait qu'idéologiquement les femmes SONT le sexe, tout entières sexe et utilisées dans ce sens. Et n'ont bien évidemment à cet égard, ni appréciation personnelle, ni mouvement propre : une chaise n'est jamais qu'une chaise, un sexe n'est jamais qu'un sexe. Sexe est la femme, mais elle ne possède pas un sexe : un sexe ne se possède pas soi-même. Les hommes *ne sont pas* sexe, mais en possèdent un ; ils le possèdent si bien d'ailleurs qu'ils le considèrent comme une arme et lui donnent effectivement une affectation sociale d'arme, dans le défi viril comme dans le viol. Idéologiquement les hommes disposent de leur sexe, pratiquement les femmes ne disposent pas d'elles-mêmes – elles sont directement des objets – idéologiquement elles sont donc un sexe, sans médiation, ni autonomie comme elles sont n'importe quel autre objet selon le contexte. Le rapport de classe qui les fait objet est exprimé jusque dans leur sexe anatomo-physiologique, sans qu'elles puissent avoir de décision ou même de simple pratique autonome à ce sujet.

3. Les conceptions de la bourgeoisie victorienne sont les plus connues en ce domaine, et quasi caricaturales. Plusieurs générations de femmes ont été mutilées et écrasées par elles. Mais il existe d'autres formes, dont la morale de la société de plantation américaine. La maîtresse du maître et l'épouse du maître y accomplissaient deux «fonctions» d'objet inversées, l'une consacrée à la reproduction et réputée dépourvue de toute sexualité, l'autre consacrée à la distraction et réputée pure sexualité. Les sociétés fasciste et nazie professaient une vue identique. Le trait commun de ces formes –qui nient l'existence d'une sexualité chez les femmes/épouses – est la réduction de leur génitalité à la reproduction. Reproduction considérée comme nécessaire au maintien d'une «lignée» dans les classes aristocratiques, ou comme indispensable à la constitution dans les classes populaires d'une réserve permanente et inépuisable de travailleurs ou de soldats. L'idée même de sexualité est inimaginable dans ces perspectives.

La version qui fait d'elles des «sexes dévorants» n'est que la face idéologique inversée du même rapport social. Si la moindre autonomie se manifeste dans le fonctionnement sexuel lui-même (au sens le plus réduit et le plus génital du terme) voilà qu'elle est interprétée comme une machine dévorante, une menace, un broyeur. Pas davantage les femmes ne sont des êtres humains ayant, entre autres caractères, un sexe : elles *sont* toujours, directement *un sexe*. L'univers objectal, le déni farouche qu'elles puissent être autre chose qu'un sexe, est un déni qu'elles puissent avoir un sexe, être sexuées.

La sexualité est le domaine où l'objectivation des femmes est la plus visible, même à une attention non prévenue. La femme-objet est un leitmotiv des protestations contre certaines formes de littérature, de publicité, de cinéma, etc. où elle est appréhendée comme objet sexuel, «femme-objet» signifie en fait «femme-objet sexuel». Et si c'est en effet le seul domaine où le statut d'objet des femmes est socialement connu, il y reste largement considéré comme métaphorique : bien que connu il n'est pas reconnu.

Dans le domaine de l'intelligence il en va de même : leur intelligence «spécifique» est une intelligence de chose. Censées être éloignées naturellement de la spéculation intellectuelle, elles ne sont pas créatrices de la cervelle, et pas davantage on ne leur reconnaît de sens déductif, de logique. Considérées même comme l'incarnation de l'illogisme, elles peuvent se débrouiller, à la rigueur ; mais pour arriver à ce résultat elles collent au réel pratique, leur esprit n'a-pas-l'élan-ou-la-puissance-nécessaire-pour-s'arracher-au-monde-concret, au monde des choses matérielles auquel les attache une affinité de chose à chose ! En tous cas leur intelligence est censée être prise dans le monde des choses et opératoire dans ce seul domaine, bref elles auraient une intelligence «pratique».

Au demeurant cette intelligence cesserait d'être opératoire pour autant que les choses ont subi l'action de la pensée, car l'agencement des choses entre elles est, lui, le reflet de l'activité intellectuelle et des opérations logiques. Ainsi les techniques, engins et autres moteurs au sujet desquels la stupidité des femmes est bien connue. L'univers des femmes ce serait plutôt les vêtements, les pommes de terre, les parquets et autres vaisselles et dactylographies ; et les formes d'agencement technique qu'impliquent ces domaines sont *ipso facto* déclassées et renvoyées au monde du néant technologique, si ce n'est de l'inexistence pure et simple.

Enfin, *l'intuition* (si spécifiquement «féminine») classe les femmes comme l'expression des mouvements d'une pure matière. D'après cette notion les femmes savent ce qu'elles savent *sans raisons*. Les femmes n'ont pas à comprendre, puisqu'elles savent. Et ce qu'elles savent elles y parviennent sans comprendre et sans mettre en œuvre la raison : ce savoir est chez elles une propriété directe de la matière dont elles sont faites.

Ce qu'on appelle «intuition» est très significatif de la position objective des opprimés. En fait ils sont réduits à faire des analyses très serrées (au contraire de ce qu'on prétend), en se servant du moindre élément, le plus ténu, de ce qui peut leur parvenir du monde extérieur, car ce monde leur est *interdit d'accès comme d'action*. Or cet exercice de mise en place de détails fragmentés, est glorifié et

appelé intelligence déductive chez les dominants (et il est alors longuement développé dans les fictions policières) mais perd tout caractère intellectuel dès qu'il se manifeste chez les femmes, chez qui il est systématiquement privé de sens compréhensible et prend figure de caractère métaphysique. L'opération de dénégation est véritablement stupéfiante devant un exercice d'épuration intellectuelle particulièrement brillant, qui compose avec des éléments hétérogènes un ensemble cohérent et des propositions applicables au réel. La force des rapports sociaux, là encore, permet de rejeter l'existence des appropriés dans la pure matière réifiée, et d'appeler «intuition» l'intelligence ou la logique, comme on nomme «ordre» la violence, ou «caprice» le désespoir...

La position dominante conduit à voir les appropriés comme de la matière, et une matière pourvue de diverses caractéristiques *spontanées*. Seuls les dominés peuvent savoir qu'ils *font* ce qu'ils font, que cela ne leur jaillit pas spontanément du corps. Travailler fatigue. Et travailler se pense. Et penser fatigue. Lorsqu'on est approprié, ou dominé, penser c'est aller contre la vision des (et contre les) rapports sociaux que vous impose le dominant, c'est ne pas cesser de savoir ce que vous apprenez durement les rapports d'appropriation.

L'aspect idéologique du conflit pratique, entre dominants et dominés, entre appropriateurs et appropriés, porte justement sur la *conscience*. Les dominants en général nient la conscience des appropriés et la leur dénie justement pour autant qu'ils les tiennent pour des choses. Plus, ils tentent sans cesse de la leur faire rentrer dans la gorge car elle est une menace pour le *statu quo*, les dominés la défendent âprement et la développant par tous les moyens possibles, les plus subtils ou les plus détournés, inventant, rusant (les femmes sont «menteuses», les nègres «puérils», les arabes «hypocrites»...) pour la protéger et l'étendre.

B. Des choses «naturelles»). Ou comment fusionnent l'idée de nature et la notion de chose.

L'idée de nature ancienne et celle d'aujourd'hui ne se superposent pas totalement, celle que nous connaissons se constitue sensiblement au XVIII^e siècle.

L'ancienne idée de nature, qu'on pourrait dire aristotélicienne pour simplifier, exprimait une conception finaliste des phénomènes sociaux : un esclave est fait pour faire ce qu'il fait, une femme est faite pour obéir et pour être soumise, etc. L'idée de nature d'une chose ne signifiait guère que la place de fait dans le monde d'une chose; elle se confondait presque absolument avec celle de *fonction*. (Nous avons d'ailleurs conservé ce sens lorsque nous parlons de la nature d'un objet, d'un phénomène. Le fonctionnalisme moderne n'est pas si loin de cette position et c'est la critique pertinente que lui a faite Kate Millet dans *Sexual Politics*.) L'idée moderne de nature –étroitement associée à, et dépendante de celle de Nature⁴ –

4. Alors que dans son acception ancienne, le terme de nature désigne l'usage et la destination *d'une* chose, *d'un* phénomène, l'organisation de ses caractères propres, on entendra ici par Nature la réunion, en une même entité, de *l'ensemble* des caractères du monde sensible. Cette notion, apparue en Europe au XVIII^e siècle, tend à la *personnification* de cette entité, comme le montre son usage par les intellectuels du siècle des Lumières et davantage encore par les romantiques. Les sciences du XIX^e siècle reprendront la notion pour désigner en tant *qu'ensemble* les lois de l'inerte et du vivant. Dans ce texte, le terme Nature sera entendu dans le sens personnifié qui lui reste pratiquement toujours sous-jacent.

s'est développée concurremment aux sciences, sciences dites d'ailleurs de *la* matière et de la nature. Ces dernières, tout en conservant une signification commune : celle d'une *destination* de la chose considérée, ont changé la configuration du «naturel» en y apportant des modifications majeures.

Quelles modifications sont intervenues dans la configuration du «naturel», qu'a-t-on «ajouté» au statut de «choses-destinées-à-être-des-choses» de certains groupes humains ? Principalement l'idée : *a*) de *déterminisme*, et *b*) de déterminisme interne à l'objet lui-même. Le déterminisme ? En effet, en ce que la croyance en une action mécanique était introduite dans une configuration qui jusque là était relativement statique ; la visée finaliste du premier naturalisme devenait dans le nôtre une proclamation d'allure scientifique : la place occupée par un groupe dominé, par les esclaves sur les plantations, par les femmes dans les maisons, devenait effectivement *prescriptive du* point de vue de la rationalité scientifique socialement proclamée. Non seulement *a*) étant à leur place dans tels rapports sociaux les appropriés devaient y rester (finalisme de la première idée de nature) mais, *b*) ils étaient désormais considérés comme *physiologiquement organisés* (et non plus seulement anatomiquement) en vue de cette place et préparés pour cela *en tant que groupe* (prescription du déterminisme). Enfin, *c*) ils étaient à telle place dans les rapports sociaux non plus par l'effet d'une décision divine ou de mécanismes mystico magiques extérieurs au monde sensible, mais bien par l'effet d'une organisation intérieure à eux-mêmes qui exprime en chacun de ces individus l'essence du groupe dans son ensemble. Cette programmation interne est à elle-même sa propre justification en fonction même de la croyance en une Nature personnifiée et téléologique. Du XVIIIe siècle à aujourd'hui, ce nouveau genre de naturalisme a reçu des traits de plus en plus complexes, et si au siècle dernier on cherchait l'origine du programme dans le fonctionnement physiologique, on le traque aujourd'hui dans le code génétique ; la biologie moléculaire vient relayer la physiologie expérimentale.

Dans l'idéologie naturaliste développée aujourd'hui contre les groupes dominés, on peut donc distinguer trois éléments. Le premier : le *statut de chose*, qui exprime les rapports sociaux de fait, les appropriés, étant des propriétés matérielles, sont des éléments *matérialisés dans la pensée elle-même*. La seconde couche correspond à ce qu'on peut appeler une *pensée d'ordre*, un système finaliste et téléologique qui se résume par : les choses étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire certains groupes (ou un groupe) en appropriant d'autres (ou un autre), cela fait fonctionner correctement le monde, il convient donc que cela reste ainsi, ce qui évitera le désordre et le renversement des valeurs vraies et des priorités éternelles. (Le moindre soupir d'impatience exprimée d'un dominé déclenche dans l'esprit fragile des dominants les visions d'orage les plus apocalyptiques, de la castration menaçante à l'arrêt de la rotation de la terre.) Le troisième élément, spécifique à la pensée moderne depuis le XVIIIe siècle, le «naturalisme», proclame que le statut d'un groupe humain, comme l'ordre du monde qui le fait tel, est *programmé de l'intérieur de la matière vivante*. L'idée de déterminisme endogène est venue se superposer à celle de finalité, s'y associer, et non la supprimer comme on le croit

parfois un peu rapidement. La fin du théocentrisme n'a pas signifié pour autant la disparition de la finalité métaphysique. Ainsi on a toujours un discours de la finalité mais il s'agit d'un «naturel» programmé de l'intérieur : l'instinct, le sang, la chimie, le corps, etc. non d'un seul individu, mais d'une classe dans son ensemble dont chacun des individus n'est qu'un fragment. C'est la singulière idée que les actions d'un *groupe* humain, d'une *classe*, sont «naturelles» ; quelles sont *indépendantes des rapports sociaux, qu'elles préexistent à toute histoire, à toutes conditions concrètes déterminées.*

Du «naturel» au «génétique» ...

L'idée qu'un être humain est programmé de l'intérieur pour être asservi, pour être dominé et pour effectuer du travail au profit d'autres êtres humains, semble étroitement dépendante de *l'interchangeabilité des individus* de la classe appropriée. La «programmation interne» de la domination chez les dominés frappe les individus appartenant à une classe appropriée en tant que classe. C'est-à-dire qu'elle intervient lorsque l'appropriation collective précède l'appropriation privée. Pour les classes de sexe, par exemple, l'appropriation de la classe des femmes n'est pas réductible au seul mariage –qui l'exprime certes –mais aussi la restreint comme on l'a vu dans la première partie de cet article. Autrement dit *l'idée génétique est associée et dépendante du rapport d'appropriation de classe.* C'est-à-dire d'une appropriation non-aléatoire, qui dérive non d'un accident pour l'individu approprié mais d'un rapport social fondateur de la société. Et donc impliquant des classes issues de ce rapport et qui n'existeraient pas sans lui.

Ce fait idéologique intervient lorsque toutes les femmes appartiennent à *un ensemble approprié en tant qu'ensemble (le sexage)* et que l'appropriation privée des femmes (le mariage) en découle. Si tel n'était pas le cas on se trouverait en présence d'un rapport de force aléatoire, d'une acquisition par contrainte pure, tels que sont l'esclavage par prise de guerre, par *razzia*, et s'il existe (ce qui est douteux⁵) le mariage par rapt.

Car l'appropriation *d'un individu* n'appartenant pas déjà à une classe statutairement appropriée (et dans laquelle peut s'effectuer librement l'appropriation privée de chaque individu particulier), l'appropriation de cet individu, donc, passe par le conflit ouvert et des rapports de force et de contrainte reconnus. Pour prendre un esclave dans un peuple voisin ou une classe libre, il faut faire la guerre ou pratiquer le rapt. C'est ainsi que se recrutaient les esclaves de cités antiques, c'est ainsi que se sont recrutés pour les colonies européennes d'Amérique les premiers servants et esclaves blancs et noirs au XVIIe siècle. Alors que, pour acquérir «normalement» un esclave dans *une classe esclave déjà constituée*, il suffit de *l'acheter*, pour acquérir une femme dans une société où *la classe femme est constituée*, il suffit de la «demander» ou de *l'acheter*.

5. En effet, «mariage par rapt» désigne conventionnellement un certain type de mariage dont les règles sont parfaitement institutionnalisées, en un sens donc il est le contraire d'un «rapt» réel, lequel semble relever davantage d'une mythologie de l'antiquité et de l'exotisme que d'une pratique.

Dans le premier cas l'appropriation est donc le fruit d'un rapport de force ; force qui intervient comme *moyen d'acquisition d'individualités matérielles non explicitement et institutionnellement destinées antérieurement à l'appropriation* ; et il ne semble pas que dans ce cas l'appropriation s'accompagne d'une idée développée et précise de «nature», elle reste embryonnaire. Par contre lorsqu'une classe appropriée est constituée et cohérente – et donc caractérisée par un signe symbolique constant⁶ – l'idée de nature se développe et se précise, accompagnant la classe dans son ensemble et chacun de ses individus de la naissance à la mort. La force n'intervient pas alors autrement que comme *moyen de contrôle des déjà-appropriés*. L'idée de nature ne semble pas avoir été présente dans les sociétés romaine et hébraïque antiques qui pratiquaient l'esclavage de guerre ou pour dettes, alors que la société industrielle moderne, avec l'esclavage de plantation, la prolétarianisation des paysans au XIXe siècle, le sexage, a développé une croyance scientifiçisée et complexe en une «nature» spécifique des dominés et appropriés.

Plus, l'idée de nature s'affine progressivement. Car les interprétations idéologiques des formes de l'appropriation matérielle tirent nourriture des développements des sciences, comme elles induisent également le sens et les choix de ces développements. Si l'idée d'une nature spécifique des dominés, des appropriés (racisés, sexisés) a «bénéficié» du développement des sciences naturelles, depuis une cinquantaine d'années les acquisitions de la génétique puis de la biologie moléculaire viennent s'engouffrer dans ce puits sans fond qu'est l'univers idéologique de l'appropriation, véritable incitateur de ces recherches.

L'idée d'une détermination *génétique* de l'appropriation, la croyance au caractère «programmé» de cette dernière (Darwin avait commencé à parler du «merveilleux instinct de l'esclavage»), est donc à la fois le produit d'un type particulier d'appropriation où une classe entière est institutionnellement appropriée d'une façon stable et considérée comme le *réservoir d'individualités matérielles échangeables* d'une part, ET d'autre part du développement des sciences modernes. Cette occurrence ne se rencontre guère que dans les rapports de sexage et ceux

6. Par signe symbolique constant on entendra une marque arbitraire renouvelée qui assigne sa place à chacun des individus comme membre de la classe. Ce signe peut-être de forme somatique quelconque : ce peut être la forme du sexe, ce peut être la couleur de la peau, etc. Un tel trait «classe» son porteur ; enfant d'un homme et d'une femme une femme sera renvoyée à la classe des appropriés. En un mécanisme très proche de celui sur lequel Jacob a construit son propre troupeau à partir de celui de son beau-père Laban (Genèse XXX, 31-35) : »Laban reprit : ' Que faut-il te payer ?' Jacob répondit : 'Tu n'auras rien à me payer (...) Je passerai aujourd'hui dans tout ton troupeau. Sépares-en tout animal noir parmi les moutons et ce qui est tacheté ou moucheté parmi les chèvres. Tel sera mon salaire (...)» Laban dit : 'C'est bien ; qu'il en soit comme tu as dit.' Ce jour-là, il mit à part les boucs rayés et tachetés, toutes les chèvres mouchetées et tachetées, tout ce qui avait du blanc, et tout ce qui était noir parmi les moutons.»

La détermination de notre appartenance de classe se fait sur le critère conventionnel de la forme de l'organe reproducteur. Et ainsi *désignées par le sexe femelle*, comme l'étaient les moutons de Jacob par leur pelage, nous *devenons femmes*.

7. C'est une question importante. que de déterminer les *rapports sociaux différents* qui usent de la différence anatomique des sexes. En théorie il n'y a aucune raison que les sexes soient obligatoirement le lieu d'une relation de *sexage* (au sens où l'on a pris ce terme dans la première partie de cet article, celui de l'appropriation généralisée). Et si, pratiquement, tout le monde considère que la dichotomie du sexe au sein de l'espèce humaine est un trait primordial, au point que toutes les sociétés aujourd'hui connues, comme le notait Margaret Mead dès les années trente, associent une quelconque division du travail à la forme anatomique du sexe, ce n'est cependant pas un rapport social identique qui est recouvert de la différence des sexes.

d'esclavage des XVIIIe et XIXe siècles dans les États de la première accumulation industrielle.

Tout ceci explique en partie que l'on ait, depuis qu'on s'y intéresse, si souvent comparé les relations qui existent entre les sexes à la fois au régime des castes et à l'institution esclavagiste. En effet le régime des castes présente l'extraordinaire *stabilité* apparente que présente également l'institution de sexage ; cette stabilité appuie dans notre société un énoncé de type généticiste, il est, dans la société indienne, héréditariste⁸. La parenté de l'institution esclavagiste avec le sexage réside dans *l'appropriation sans limites* de la force de travail, c'est-à-dire de l'individualité matérielle elle-même. Il y a donc bien, en effet, rencontre ou convergence du sexage avec ces deux formes sociales, mais les classes de sexe sont des classes spécifiques, créées par des rapports sociaux spécifiques ; on ne peut donc se contenter de les définir par leur parenté avec d'autres formes sociales et d'établir des analogies entre institutions qui expriment des rapports d'appropriation particuliers. Mais sans doute avons-nous été longtemps aveuglées par l'illusion qu'il s'agissait d'un «rapport naturel» et cela nous cachait qu'il s'agissait d'une forme sociale propre.

C. Tous les humains sont naturels mais certains sont plus naturels que les autres.

La cooccurrence de l'assujettissement, de la sujétion matérielle, de l'oppression d'un côté et du discours hautement intellectualiste de la Nature, grande organisatrice et régulatrice des rapports humains, de l'autre, est aujourd'hui principalement «portée» par la classe des femmes. Elles passent pour le lieu privilégié des élans et des contraintes naturels. Si historiquement ce poids a pesé sur d'autres groupes sociaux (par exemple le groupe des esclaves afro-américains ou celui du premier prolétariat industriel ou les peuples colonisés par les métropoles industrielles...), ici, dans ces mêmes métropoles, aujourd'hui, l'imputation naturaliste se focalise sur le groupe des femmes. C'est à leur propos que la croyance qu'il s'agit d'un «groupe naturel» est la plus contraignante : la plus inquestionnée. Si l'accusation d'être d'une nature spécifique touche encore aujourd'hui les anciens colonisés comme les anciens esclaves, le rapport social qui a succédé à la colonisation ou à l'esclavage n'est plus une relation d'appropriation matérielle directe. Le sexage, lui, reste un rapport d'appropriation de l'individualité matérielle corporelle de la classe entière. Il en résulte que, si au sujet des anciens colonisés et des anciens esclaves, comme à propos du prolétariat, il y a une *controverse* sur la question de leur présumée «nature», pour ce qui est des femmes il n'y a *aucune controverse* : les femmes sont considérées par tous comme étant d'une nature particulière : elles sont supposées

8. En effet, le principe reconnu de la société de castes est la fermeture et l'homogénéité de chacune des castes dont par conséquent le statut s'acquiert par la *filiation* : on appartient à la caste qui vous engendre. Cela ne correspond pas à la réalité, mais telle est la version théorique des faits. (Si on tenait compte de la caste de la mère sans doute verrait-on qu'on peut descendre de quelqu'un sans qu'il vous transmette sa caste ; aussi s'agit-il de la filiation par le père.) C'est donc une forme typique de transmission héréditaire de la classe, alors que dans le cas des sexes, la transmission n'est pas héréditaire mais aléatoire, le naturalisme prendra donc une forme directement génétique : la spécificité naturelle des sexes.

être «naturellement spécifiques», et *non socialement*. Et si le monde scientifique entre en ébullition dès que l'héréditarisme génétique en matière sociale refait surface (exemples : «les ouvriers sont une race particulière composée de ceux qui, génétiquement, sont incapables de réussir», ou bien «les nègres sont intellectuellement inférieurs et moralement débiles» ; ceci sous des formes d'ailleurs de plus en plus détournées mais toujours identiques quant au fond) on est par contre à mille lieux de la moindre agitation pour ce qui concerne la «différence naturelle» des sexes où préside le plus grand calme. Et si les jugements portés sur la classe appropriée –dans ce cas les femmes –jugements qui reviennent toujours, sans aucune exception, à affirmer la «nature particulière» des femmes, peuvent être parfois élogieux ou même dithyrambiques (comme c'est également le cas pour *les* autres groupes «naturalisés») ils n'en sont pas moins des imputations de spécificité naturelle.

Dans tous les cas l'imputation de naturalité est portée *contre les appropriés* et les dominés : ne sont naturels que ceux qui se trouvent dans le groupe dominé de la relation de domination, la Nature ne concerne vraiment que l'un des groupes en présence. En effet, elle est absente des définitions spontanées des groupes sociaux dominants. Curieusement absents du monde naturel, ces derniers disparaissent de l'horizon des définitions. Ainsi se dessine un monde bizarre, où les appropriés, seuls, flottent dans un univers des essences éternelles qui les cerne entièrement, dont ils ne sauraient sortir, et où, enfermés dans leur «être» ils remplissent des devoirs que leur assigne la seule nature puisqu'à l'horizon rien, mais vraiment rien, ne peut laisser penser qu'un autre groupe est également concerné.

D. L'appropriation est une relation

La «différence» vient de...

Ce fardeau qui pèse sur nous, l'imputation que nous sommes «naturelles», que tout –notre vie, notre mort, nos actes –nous est enjoint par notre mère Nature en personne (et pour faire bon poids elle aussi est une femme), s'exprime dans un discours d'une noble simplicité. Si les femmes sont dominées c'est parce qu'elles sont «pas pareilles», qu'elles sont différentes, délicates, jolies, intuitives, pas raisonnables, maternelles, qu'elles n'ont pas de muscles, qu'elles n'ont pas le tempérament organisateur, qu'elles sont un peu futiles et qu'elles ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Et tout ça arrive parce qu'elles ont évidemment le cerveau plus petit, l'influx nerveux moins rapide, des hormones pas pareilles qui font des irrégularités, qu'elles pèsent moins lourd, qu'elles ont moins d'acide urique et plus de graisse, qu'elles courent moins vite et qu'elles dorment davantage. Qu'elles ont deux chromosomes X, au lieu, les stupides, d'avoir un X et un Y –ce qui est la façon intéressante d'avoir des chromosomes. Qu'elles sont «un homme inachevé» OU qu'elles sont «l'avenir de l'homme», qu'elles sont «une mosaïque» OU qu'elles sont «le sexe de base», qu'elles sont «plus fortes et plus résistantes» que les hommes OU qu'elles sont «le sexe faible». Bref, qu'elles sont différentes.

Comment différentes ? De quoi ? De quoi sont-elles différentes ? Parce qu'être différent tout seul, si l'on pense grammaire et logique, ça n'existe pas, pas

plus que la fourmi de dix-huit mètres avec un chapeau sur la tête. On n'est pas différent comme on est frisé, on est différent DE... Différent de quelque chose. Mais bien sûr direz-vous, les femmes sont différentes des hommes ; on sait bien de qui les femmes sont différentes. Pourtant si les femmes sont différentes des hommes, les hommes eux ne sont pas différents. Si les femmes sont différentes des hommes, les hommes, eux, sont les hommes. On dit par exemple : les hommes, dans cette région, ont une taille moyenne de 1,65 m, et (partout dans le monde) sont carnivores, marchent à quatre km/h, portent trente kilos sur telle distance... Mais c'est sûr que les femmes, qui sont différentes des hommes, ne mesurent pas en moyenne 1,65 m, ne mangent pas de viande toujours (car elle est réservée aux hommes dans la plupart des cultures et classes pauvres). Et que, différentes des hommes, délicates et n'ayant pas de muscles elles portent bien trente kilos, mais lorsqu'il s'agit des travaux effectués –aujourd'hui et ici –par les femmes tous les yeux sont vertueusement baissés : car je ne parle pas de l'empierrement des routes dans les pays de l'Est, mais bien des dix à quinze kilos de provisions portés chaque matin avec, en plus, un enfant sur le bras, provisions et enfants déplacés sur une distance horizontale de plusieurs centaines de mètres et une distance verticale de un à six étages⁹ ; et je ne parle pas des terrassières en Inde mais des charges manipulées, en France, dans l'isolement des fermes rurales ou derrière les murs des usines, comme de l'enfant pris et reposé et repris jusqu'à hauteur de torse et de visage un nombre incalculable de fois en un geste auquel l'exercice des haltères ressemble bien peu puisqu'il permet, lui, (hormis les satisfactions de l'inutilité) la régularité, le calme, l'usage des deux bras et l'immobilité docile du poids manipulé, avantages que ne

9. L'importance de ces charges est très généralement sous-estimée, alors entrons dans le détail en prenant pour exemple une maison où on prend quatre à six repas principaux par jour (c'est-à-dire où le repas de midi est pris à l'extérieur par presque tout le monde) plus les diverses collations de la journée (petits déjeuners, goûters...). Ces achats sont relativement luxueux, ce qui signifie que leur poids est moindre que celui qu'impose un budget serré. Une partie des courses est quotidienne, l'autre, périodique, dont on peut considérer qu'on en fait chaque jour un tiers ou un quart.

Quotidiennes :

viande	0,500 à 1 kg (selon morceau)
pommes de terre	1,000
salade	0,250
légume	1,500 (choux, poireaux, carottes, tomates, bettes, bruxelles, etc.)
fruits	1,000
2 bouteilles	3,000 (eau plastique: 1,6 env.; litre vin ou bière: 1,3 env.)
lait	1,000
fromage	0,500
pain	0,500
condiments divers	0,250 (ail, épices, etc.)

10 kg

<i>Alternées :</i> sel	1,000	conserves	1,000
oignons	1,000	confiture	1,000
huile	1,500	chocolat	0,500
beurre	0,500	café	0,250
farine	1,000	lessive	1,000
riz	1,000	savon	0,500
nouilles	0,500	etc.	
légumes secs	1,000		<hr/> 12 kg env.

Enfin, le poids d'un enfant de vingt-quatre mois est en moyenne de douze kilos.

présente d'aucune façon la forte personnalité d'un être humain de quelques mois ou années.

Mais en effet, les femmes sont différentes des hommes, qui ne le sont pas eux-mêmes, les hommes ne diffèrent de rien. Tout au plus quelque esprit hautement subversif ira jusqu'à penser que hommes et femmes diffèrent entre eux. Mais cette audace se perd dans l'océan de la vraie différence, solide et puissante caractéristique qui marque un certain nombre de groupes. Les nègres sont différents (les blancs *sont*, tout court), les Chinois sont différents (les Européens *sont*), les femmes sont différentes (les hommes *sont*). Nous sommes différentes, c'est un trait fondamental ; nous sommes différentes comme on peut «être retardataire» ou bien «avoir les yeux bleus». Nous réussissons le tour de force grammatical et logique d'être différentes toutes seules. Notre nature c'est la différence.

Nous sommes toujours «plus» ou «moins». Et jamais nous ne sommes le terme de référence. On ne mesure pas la taille des hommes par rapport à la nôtre alors qu'on mesure la nôtre par rapport à celle des hommes (nous sommes «plus petites») laquelle n'est mesurée que par rapport à elle-même. On dit que notre salaire est un tiers moins élevé que celui des hommes, mais on ne dit pas que celui des hommes est de moitié plus élevé que le nôtre, il ne représente rien que lui-même. (On devrait bien le dire tout de même, car dire : les femmes gagnent un tiers de moins que les hommes c'est cacher que les hommes gagnent *en fait* moitié plus que les femmes. Exemple, salaire d'une femme 1.000 F, salaire d'un homme 1.500...) On dit des noirs qu'ils sont noirs par rapport aux blancs, mais les blancs sont blancs tout court, il n'est pas sûr d'ailleurs que les blancs soient d'une quelconque couleur. Pas plus qu'il n'est certain que les hommes soient des êtres sexués ; ils *ont* un sexe, ce qui est différent. Nous nous *sommes* le sexe, tout entières.

D'ailleurs il n'y a pas vraiment de masculin (il n'y a pas de *genre* grammatical *mâle*). On dit «masculin» parce que les hommes ont gardé le général pour eux. En fait il y a un général et un féminin, un humain et un femelle. Je cherche le masculin et je ne le trouve pas ; et je ne le trouve pas car il n'existe pas, le général suffit pour les hommes. Ils ne tiennent pas tant que cela à se retrouver en genre (les mâles) alors qu'ils sont une classe dominante ; ils ne tiennent pas à se retrouver dénotés par une caractéristique anatomique, eux qui sont *les hommes*. Homme ne veut pas dire mâle, ça veut dire espèce humaine, on dit «les hommes» comme on dit «les moineaux», «les abeilles», etc. Pourquoi diable tiendraient-ils à, comme *les femmes*, n'être qu'une fraction de l'espèce ? Ils préfèrent être tout, c'est bien compréhensible. Peut-être existe-t-il des langues où il y a un genre grammatical masculin ?

Quant à nous les femmes, que dis-je, nous ne sommes pas même une fraction de l'espèce : car si «femme» désigne le genre (femelle), cela ne veut en aucun cas dire être humain, c'est-à-dire l'espèce. Nous sommes non une fraction de l'espèce, mais une espèce : la femelle. Nous ne sommes pas un élément d'un ensemble, l'un des deux éléments d'une espèce sexuée par exemple, non, à nous toutes seules nous sommes une espèce (une division naturelle du vivant), et à eux tout seuls les hommes sont les hommes. Il y a donc l'espèce humaine, composée d'être humains, qui peut se diviser en mâles. Et puis, aussi, il y a les femmes. Qui ne sont pas dans l'espèce humaine et ne la divisent donc pas.

Le groupe dominant ne demande pas mieux, en tant que grand Référent, que nous soyons différentes (différents). Ce que ne supportent pas les dominants au contraire, c'est la similitude, c'est *notre* similitude. C'est que nous ayons, que nous voulions le même droit à la nourriture, à l'indépendance, à l'autonomie, à la vie. C'est que nous prenions ces droits et tentions de les prendre. C'est que nous ayons comme eux le droit de souffler, comme eux le droit de vivre, comme eux le droit de parler, comme eux le droit de rire et que nous ayons le droit de décider. C'est notre similitude qu'ils répriment de la façon la plus décidée. Que nous soyons différentes, ils ne demandent que ça, ils font même tout pour : pour que nous n'ayons pas de salaire, ou moindre, pour que nous n'ayons pas de nourriture, ou moins¹⁰, pour que nous n'ayons pas droit à la décision, mais seulement à la consultation, pour que nous aimions nos chaînes mêmes¹¹. Es la souhaitent notre «différence», l'aiment : ils ne cessent de nous préciser combien elle leur plaît, l'imposent de leurs actes et de leurs menaces, puis de leurs coups.

Mais cette différence, de droits, de nourriture, de salaire, d'indépendance, personne ne la dit jamais sous cette forme, *sa forme réelle*, non. Elle est une «différence», un trait intérieur exquis, sans rapport avec toutes ces sordides questions matérielles. Elle est exaltante, comme l'oiseau-qui-chante-dans le matin ou la rivière-qui-bondit, c'est le rythme-du-corps, c'est la différence quoi, elle fait que les femmes sont tendres et chaudes comme la terre est fertile, que les nègres baisent bien comme la pluie tombe, etc. Le technicolor de l'âme et les valeurs éternelles sont le vrai lieu de la différence. Différons, différons, pendant ce temps-là on n'embêtera personne, au contraire. Au lieu d'analyser la différence, dans les rapports sociaux quotidiens, matériellement, on glisse, on fuit sur le côté, en pleine mystique.

Les femmes, comme les nègres, comme les jaunes, et également comme les contestataires et les alcooliques sont donc «différents». Et, nous dit-on, ils sont différents «en nature». Pour les premiers (nègres, femmes), on trouve tout de suite les évidentes raisons de leur oppression et de l'exploitation qui les essouffle et les accable : le taux de mélanine de leur peau pour les uns et la forme anatomique de l'organe de la reproduction pour les autres. Pour ceux de l'alcool et de la contestation on est actuellement sur le point de trouver : c'est également naturel, c'est qu'ils n'ont pas le même code génétique, qu'ils ont le ruban ADN différent. C'est plus caché, mais cela revient au même¹².

10. Cf. Christine Delphy «La fonction de consommation et la famille», *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LVIII, 1975. Il existe également des travaux en langue anglaise sur la question.

11. *Le travail* : «Un homme digne de ce nom garde sa femme à la maison» ; «Mais pourquoi veux-tu t'ennuyer à travailler, ça suffit bien d'un» ; «Et d'ailleurs ça ne nous rapporte rien». *La nourriture* : «Je t'ai fait un bifteck» ; «Vous me mettez une côte de porc pour mon mari et une tranche de foie pour le petit» ; «J'ai pas faim quand je suis toute seule» ; «Le restaurant est trop cher, j'emmène un casse-croûte» (Une secrétaire dont le mari est ouvrier chez un petit patron reste au bureau à midi ou va prendre un café, son mari va au petit restaurant du quartier où il travaille). *La décision* : «Untel, c'est sa femme qui le pousse» (ce n'est pas elle-même qu'elle pousse apparemment) ; «Le pouvoir de l'oreiller» ; «En réalité, croyez-moi, ce sont les femmes qui commandent» (non, je ne vous crois pas) : il est assez drôle de constater que ces affirmations reviennent à dire non pas que les femmes décident comme l'insinuent leurs auteurs, mais que quelqu'un d'autre (devinette : qui ?), justement, le fait.

12. Le volume des travaux qui tendent à *chercher*, et *donc à attribuer*, une inscription génétique comme base à la place de dominé dans les rapports sociaux se développe régulière-

... vient de l'appropriation.

Dès qu'on veut légitimer le pouvoir qu'on exerce, on crie à la nature. A la nature de cette différence. Ah, que j'aime nos notables politiques lorsqu'ils souhaitent publiquement que nous revenions enfin à notre nature qui est de garder le feu, accroupie, dans l'ancre du seigneur¹³. Que la Nature est commode qui garantit si bien les nécessaires différences. Et pendant ce temps on décidera à notre place de notre vie... de notre nourriture moindre (notre salaire moindre), de la disposition de notre individualité matérielle, des droits que nous n'aurons pas.

Ce qu'on ne veut pas entendre on le nomme «évidence», on est ainsi dispensé de réfléchir et on peut ne rien voir d'une situation... «Oui, oui, oui, je sais !» veut dire «je ne veux pas le savoir». C'est l'une des raisons de la nouvelle inflation du terme «appropriation» devenu depuis deux ou trois ans très fréquent. On parle beaucoup de réappropriation du corps, sans doute pas par hasard... Mais en disant ce terme on énonce une vérité si crue et si violente, si difficile à supporter, qu'en même temps on en détourne le sens ; ceci en refusant finalement le «pied de la lettre». «Appropriation», renvoyé à une image, une «réalité symbolique», exprime et maquille à la fois une réalité brutale et concrète. Ce terme est donc employé dans un sens timide puisqu'il prétend que pour reprendre la propriété de notre matérialité physique il suffit de danser. Une façon de dire la vérité pour ne pas la connaître. Donc on admet une *appropriation mais comme si elle était abstraite*, en l'air, qu'elle ne venait de rien ; une espèce de vertu en quelque sorte, comme la différence. Nous sommes appropriées, tout court... Par rien il faut croire ! En un mot comme en dix on fait comme si ce qu'on disait n'était pas vraiment vrai. Un désamorçage caractérisé tend à faire disparaître *un fait sous* une forme métaphorique. Effet de censure (d'autocensure souvent) devant la conscience croissante qu'effectivement le rapport des classes de sexe est *un rapport* d'appropriation ? Nous agissons comme si l'appropriation était l'une des caractéristiques de notre anatomie. Au même titre que la couleur des yeux, ou en mettant les choses au pire, au même titre qu'une mauvaise grippe. «Appropriées» nous voulons bien à condition que cela reste dans le vague et demeure abstrait : surtout pas d'accusations...

Réapproprier son corps ! Il est «propre» ce corps, ou non, il est possédé ou non, par soi ou par quelqu'un d'autre. Pour saisir l'exacte signification de l'appropriation et l'hypocrisie de ce jeu métaphorique, un conseil : «appropriiez-vous» la caisse de l'établissement où on va réapproprier son corps, le sens du terme apparaîtra très vite dans toute sa crudité. *La violence physique exercée contre les femmes*, les coups qui leur sont donnés par des hommes qui n'admettent pas de leur part la moindre tentative d'autonomie, d'indépendance, de réappropriation de soi-même,

ment depuis les années 60-65. Ceci aussi bien aux États-Unis, en URSS et dans les pays d'Europe qui, un peu moins riches, produisent donc de moins grandes masses de documents. Ces travaux, principalement orientés sur les groupes colonisés, les groupes nationaux minoritaires comme les Afro-américains, les caractères sexuels, poussent des pointes dans des domaines qui, jusqu'ici, étaient considérés comme affaire de politique ou de société tels que délinquance, contestation politique, usage de drogues comme l'alcool, prostitution, etc.

13. Selon les remarques de monsieur Pierre Chaunu au cours d'une rencontre du RPR, durant l'automne préélectoral 1977 ; messieurs Michel Debré et Jacques Chirac, dans d'autres réunions du même groupe, défendaient énergiquement l'un le vote familial, l'autre la famille elle-même. Quelle cohérente politique de soutien du sexage !

exprime – de la même façon – que ce n'est nullement le droit des femmes que de décider de leurs actes, que ce soit dans le domaine sexuel, le domaine sentimentalo-affectif (les «simples» flirts, les amies elles-mêmes sont aussi durement contrôlés que la sexualité *stricto sensu*), comme dans celui du travail domestique, travail coutumièrement (et juridiquement) reconnu comme donnant droit à l'exercice de la violence et des représailles masculines lorsqu'il ne donne pas toute satisfaction. Le possesseur de la femme tente de l'empêcher d'agir comme elle l'entend. Et tel est son droit. «Satisfait ou remboursé» pourrait être un bon slogan de divorce masculin¹⁴. Les femmes ne peuvent décider pour elles car elles ne s'appartiennent pas. Nul ne décide de l'affectation d'objets qui ont un propriétaire. Que nous soyons *effectivement* prises comme des objets dans un rapport déterminé, que *l'appropriation est une relation*, que cela se fait au moins à deux, que c'est un rapport, au fond nous ne voulons pas le voir.

Autrement dit nous acceptons quelque part – et même hélas nous revendiquons parfois – que nous serions naturellement «femmes», toutes et chacune l'expression (exquise ou redoutable, suivant les opinions) d'une espèce particulière l'espèce femme définie par son anatomie, sa physiologie, et dont un des traits, au même titre que les seins ou la rareté du poil, serait une étrange caractéristique qui nous projetterait directement sur les murs des villes, en affiches géantes, en réclames et publicités diverses ; elle ferait «tout naturellement» que nos compagnons nous pincent les fesses et que nos enfants nous donnent des ordres. En somme les affiches, les pincements et les ordres sortiraient tout droit de notre anatomie et de notre physiologie. Mais jamais des rapports sociaux eux-mêmes.

Et si jamais nous sommes opprimées, exploitées, c'est une conséquence de notre nature. Ou bien, mieux encore, notre nature est telle que nous sommes opprimées, exploitées, appropriées. Ces trois termes exprimant en ordre croissant notre situation sociale¹⁵.

14. Dans la mesure où le divorce peut être la sanction dérivée d'une non-satisfaction du mari qui considère l'outil comme impropre à effectuer les tâches pour lesquelles il a été acquis. Cf. Christine Delphy «Le mariage et le travail non-rémunéré», *Le Monde Diplomatique*, 286, janvier 1978.

15. *Opprimées*. C'est le point d'unanimité entre les différentes interprétations. Nous sentons toutes que nous sommes empêchées, entravées, dans la majorité des domaines de l'existence, que jamais nous ne sommes en position de pouvoir décider de ce qui convient à notre classe et à nous-mêmes, que notre droit à l'expression est quasi nul, que notre avis ne compte pas, etc.

Exploitées. Si nous sentons toutes peser sur nous ce poids oppressif, beaucoup moins d'entre nous aperçoivent clairement qu'on tire d'elles des bénéfices matériels substantiels (des bénéfices psychologiques aussi, bien sûr, car l'un ne va pas sans l'autre) ; qu'on prélève sur leur travail, sur leur temps, sur leurs forces, une part d'existence qui assure à la classe des hommes une vie meilleure qu'elle ne serait sans ce prélèvement.

Appropriées. Peu d'entre nous réalisent à quel point la relation sociale de sexe présente une spécificité qui fait d'elle une parente de la relation d'esclavage. Le statut du «sexe» (le sexe c'est nous) découle des rapports de classe de sexe qui se fondent sur l'appropriation matérielle de l'individualité physique et non sur le simple accaparement de la force de travail, ainsi qu'on l'a vu dans la première partie de cet article.

II. LES FEMMES DANS LA NATURE ET LA NATURE DES FEMMES

A. Dissymétrie de la «nature» selon le sexe

La conception qu'il existe une finalité naturelle dans les relations sociales n'est pas d'application uniforme ; le naturalisme ne vise pas indifféremment tous les groupes impliqués dans les rapports sociaux ou, plus, exactement, s'il les concerne tous, il ne les vise pas de la même façon ni au même niveau. L'imputation d'une nature spécifique joue à plein contre *les* dominés et particulièrement contre les appropriés. Ces derniers sont censés relever *totalemment et uniquement* d'explications par la Nature, par leur nature ; «totalemment», car rien en eux n'est hors du naturel, rien n'y échappe ; et «uniquement», car aucune autre explication possible de leur place n'est même envisagée. Du point de vue idéologique, ils sont immergés absolument dans le «naturel».

La nature des uns...

Par contre, les groupes dominants, en un premier temps, ne s'attribuent pas à eux-mêmes de nature ; ils peuvent, au terme de détours considérables et d'arguties politiques, se reconnaître, comme nous le verrons, quelque lien avec la Nature. Quelques liens, mais pas plus, certainement pas une immersion. Leur groupe, ou plutôt leur monde car ils ne se conçoivent guère en termes limitatifs, est appréhendé, lui, comme résistance à la Nature, conquête sur (ou de) la Nature, le lieu du sacré et du culturel, de la philosophie ou du politique, du «faire» médité, de la «praxis» ... peu importent les termes, mais justement du *distancié* par une conscience ou un artifice.

Le premier mouvement des groupes dominants est de se définir en fonction de l'instance idéologiquement décrétée fondatrice de la société, elle varie bien évidemment selon le type de société. Ainsi les dominants peuvent se considérer comme définis par le sacré (les Brahmanes en Inde, l'Église catholique du moyen-âge...), par la culture (l'Élite...), par la propriété (la bourgeoisie...), par le savoir (les mandarins, les clercs...), par l'action sur le réel (la solidarité des chasseurs, l'accumulation du capital, la conquête des terres...) etc. Définis en tous cas, par des mécanismes créateurs d'histoire, mais non par des instances qui seraient à la fois répétitives, intérieures et mécaniques, instances qu'ils réservent aux groupes dominés. Ainsi *les hommes se prétendent identifiés par leurs pratiques et ils prétendent que les femmes le sont par leur corps*. De plus, le rejet des femmes dans la «Nature», l'affirmation de leur caractère hautement naturel tend à montrer le mâle de l'espèce comme *le* créateur (en soi, à lui tout seul) de la société humaine, de l'artifice socio-humain et, en dernière analyse, de la conscience (comme projet ou organisation).

Pourtant les révoltes, les conflits, les bouleversements historiques et d'autres raisons les contraignent parfois à entrer dans une problématique à laquelle ils

répugnent pour eux-mêmes aussi fortement qu'ils y adhèrent pour ceux qu'ils exploitent. Ils peuvent alors tenter de définir leurs liens avec cette Nature si attentive qui leur fournit si commodément et si opportunément du «matériel» vivant. A ce stade, ils peuvent entreprendre de développer ces «éthiques scientifiques», aussi bien libérales triomphantes que nazies, qui proclament que certains groupes ont droit de domination par l'excellence de leurs qualités et leurs capacités innées de toutes sortes¹⁶.

Ils n'abandonnent pas néanmoins le sentiment qu'ils ne se confondent pas pour autant avec les éléments de la Nature et ils considèrent que ces capacités leur donnent, justement (quel heureux hasard), la possibilité de transcender les déterminations internes ; par exemple la nature leur donne l'intelligence, innée mais qui justement permet de comprendre, donc de dominer, dans une certaine mesure, la Nature... ou bien la nature leur donne la force, innée mais qui justement leur permet de dominer les éléments matériels de la Nature (dont les autres êtres humains, par exemple), c'est-à-dire d'être confrontés pratiquement à l'organisation du réel et d'entrer avec lui dans une relation constructive ou dialectique.

Dans cette vision, la culture humaine (la technique, la prohibition de l'inceste, etc. disons la source de la société humaine, variable suivant les auteurs) est le fruit de la solidarité et de la coopération des mâles de l'espèce. Solidarité et coopération qui dérivent soit de la chasse, soit de la guerre. En somme, débarrassés des femelles, lourdes et encombrantes, les mâles, tout seuls comme des grands, se sont élancés vers les sommets de la science et de la technique. Et y sont apparemment restés, laissant dans la Nature (sur le carreau), immergées dans le contingent, les femelles de l'espèce. Elles y sont encore. Cette orientation est si totalement androcentriste qu'on ne peut même pas la dire misogyne au sens courant du terme, l'espèce humaine n'y semblant composée que de mâles. Le rapport dialectique au milieu, la «transformation de la Nature», sont décrits dans, et par rapport à la classe des hommes (mâles) – laissant le reste dans une obscurité qui serait de l'inexistence, si parfois une lueur n'était jetée sur la femelle, silhouette lointaine affairée à des activités naturelles, destinées à le rester et qui n'entretiennent aucun rapport dialectique avec la Nature... Cette vue est présente dans la quasi totalité des travaux de sciences sociales. Sous une forme plus sophistiquée encore, elle prend la forme d'une dissymétrie conceptuelle dans l'analyse, comme l'a montré N.C. Mathieu, dissymétrie qui fait décrire et analyser chacune des classes de sexe selon des présupposés théoriques différents¹⁷.

16. Comme le montre l'analyse du développement historique du racisme en France (et sans doute dans le monde occidental) au cours des deux siècles qui nous précèdent, spontanément le groupe dominant, s'il est fasciné par les autres groupes en tant que groupes, ne se voit pas lui-même... Ne se voyant pas il ne porte pas non plus de jugement sur sa propre existence sociale, laquelle va de soi, et il en reste à l'idée qu'il est un ensemble d'individus particuliers. D'ailleurs il s'accorde seul le droit à l'individualité qu'il ne conçoit pas chez les dominés, l'individualité étant une qualité humaine elle ne peut qualifier les ensembles naturels... Le discours élitiste, centré sur soi-même, proclamateur de droits sur le monde, est *secondaire* dans le temps et la logique. Gobineau n'élabore son hymne aux Aryens qu'une fois le racisme cristallisé. Cf. Colette Guillaumin, «Les caractères spécifiques de l'idéologie raciste», *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LIII, 1972.

17. Cf. Nicole-Claude Mathieu «Homme-culture et femme-nature ?», *L'Homme* XIII (3), 1973, et «Paternité biologique, maternité sociale...» in Andrée Michel (éd.), *Femmes, sexisme et sociétés*, Paris, P.U.F., 1977.

La Nature intervient donc bien à un certain point de leur discours sur eux-mêmes, mais à une place telle qu'ils sont supposés entretenir avec elle des liens *d'extériorité*, aussi sophistiquée que soit parfois cette extériorité, telle qu'elle apparaît chez les néo-engelsiens par exemple.

Le deuxième degré de la croyance naturaliste implique donc que la nature des uns et la nature des autres est subtilement différente et non comparable, en un mot que leur nature n'est pas de même nature : la nature des uns serait tout à fait naturelle alors que la nature des autres serait « sociale » : « Au fond, pourrait-on dire, l'homme est biologiquement culturel... La femme au contraire serait biologiquement naturelle » commente ironiquement l'analyste d'un texte récent¹⁸. Les lois et l'architecture, la stratégie et la technique, la machine et l'astronomie, seraient des créations qui « sortiraient » l'humanité de la Nature ; et ainsi, inventions du groupe des hommes et caractéristiques intrinsèques et potentielles de chacun des mâles, la civilisation et la société seraient le terme dynamique d'une *création qui* porterait le mâle de l'espèce à « dominer », à « utiliser » le milieu naturel en vertu d'une capacité particulière, d'une orientation tout à fait spécifique de la conduite naturelle.

Alors que, antagoniquement, la reproduction, l'élevage des enfants, le soin de la nourriture, seraient l'expression d'instincts stéréotypés, adaptatifs peut-être, mais en tous cas expressions de la *permanence* de l'espèce. Permanence portée par les femelles. J'améliore nettement en employant ce terme d'ailleurs, car à vrai dire d'une part les femelles se contentent d'être irréductiblement naturelles et quand je parle de « permanence » j'interprète dans un souci de balancement des responsabilités et de symétrie décorative. Et, d'autre part, mon esprit vagabonde trop librement quand, dans l'inventaire des instincts il mentionne autre chose que la reproduction, cette dernière suffit en effet amplement à faire le tout de la spécificité théorique des femelles.

Bref, s'il y a bien une nature propre à chacun des groupes, l'une de ces natures tend à la nature alors que l'autre tend à la culture (à la civilisation, à la technique, à la pensée, à la religion, etc. : mettez ici le terme que vous dictera votre choix théorique, culturaliste, marxiste, mystique, psychanalytique, fonctionnaliste...). Quel qu'il soit, le terme choisi devra impliquer que la nature tend ici, dans CE groupe (le groupe des hommes), à se transcender elle-même, à se distancier, à se transformer, ou se dominer, etc. Et une autre nature, celle-là fondamentale, immobile, permanente (celle des femmes, des dominés en général) se manifeste principalement dans une pratique répétitive et fantasque; permanente et explosive, cyclique, mais en aucun cas n'entretenant avec elle-même et le monde extérieur des rapports *dialectiques et antagonistes*, une pure nature, qui se redouble elle-même.

... *et la nature des autres.*

Telle est bien celle qu'on nous attribue. Nos règles et notre intuition, *nos* accouchements et notre fantaisie, notre tendresse et nos caprices, notre solidité (à toute épreuve) et nos petits plats, notre fragilité (insondable) et nos remèdes de

18. La remarque est de Nicole-Claude Mathieu, dans son article « Homme-culture et femme-nature ? ».

de bonne femme, notre magie réparatrice, la permanence tellurique du corps de la femme. Tiens, là ça grince un peu, la permanence ? En fait nos corps sont interchangeables, et même plus : ils doivent se changer (comme les draps), car c'est la jeunesse qui est tellurique chez les femmes. Et c'est de notre *espèce qu'il s'agit*, non de tel individu particulier¹⁹. Nous le croyons un moment, comme nous croyons dire *je*, jusqu'à ce que l'explosion du réel nous signifie qu'il n'en est rien.

Chacune de nos actions, chacune des actions que nous engageons dans un rapport social déterminé (parler, faire la lessive, faire la cuisine, soigner, faire des enfants, etc.) qui est *un rapport de classe, celui qui nous impose les modalités et la forme de notre vie, on l'attribue à une nature qui serait à l'intérieur de nous*, et qui – hors de toute relation – nous pousserait à faire tout cela parce que nous serions «programmées pour que nous serions «faites pour cela», que visiblement nous le «ferions mieux» que quiconque. Ce que d'ailleurs nous sommes prêtes à croire lorsque nous sommes confrontées à la fabuleuse résistance de l'autre classe en face de ces actes tels que nettoyer, se charger *réellement* des enfants (et non les mener faire un petit tour festif ou avoir avec eux «une grande conversation sérieuse»), se charger *réellement* de la nourriture (tous les jours et dans le détail), et ne parlons même pas de la lessive, du repassage, du rangement, etc. (qu'un solide adulte homme laisse faire sans remords à un enfant de dix ans pourvu qu'il soit de sexe féminin) tous domaines où les coopérations connues et constatées approchent de zéro.

Certes notre «nature» a également des côtés plus fantaisistes et primesautiers, superficiellement moins utilitaires, mais qui n'en renforcent pas moins l'idée que nous serions faites d'une chair spéciale, propre à certaines choses et pas du tout à d'autres (comme par exemple *décider*²⁰). En somme cinquante kilos de viande spontanée mais pas réfléchie, rusée mais pas logique, tendre mais pas persévérante, résistante mais pas solide, chacune d'entre nous est un petit morceau de l'espèce femelle, grande réserve où «on» puise le fragment qui vous convient («une de perdue, dix de retrouvées»), fragment dans lequel on estime selon Georges Brassens que «tout est bon et rien à jeter».

Non, décidément ce n'est pas l'estime qui nous manque, ce n'est donc pas que nous ayons à récupérer quelque valeur perdue comme beaucoup d'entre nous s'essouffent à le proclamer. Nous n'avons perdu aucune estime et sommes bien appréciées à notre valeur : celle d'être des outils (d'entretien, de reproduction, de production...) Crier que nous sommes honorables, que nous sommes des sujets est le constat d'un avenir. Si nous sommes les sujets de l'histoire, c'est de l'histoire que nous sommes en train de faire.

19. Cf. Ti Grace Atkinson «La femme âgée», in *Odyssée d'une Amazone*, Paris, Éditions des femmes, 1975.

20. Sur le mode anecdotique, la panique du chroniqueur d'un journal du soir à l'idée qu'il ne peut pas prendre de «bonne décision» lorsqu'il se trouve dans la situation d'arriver en même temps qu'une femme devant une porte est parlante. Car, dit-il si on fait passer la dame on est phallocrate (nous accusent-elles) mais si on passe devant, on est incontestablement mufle, et gémit-il, c'est sans solution... Mais non, monsieur le chroniqueur, mais non ! Il n'a visiblement jamais traversé l'esprit de cet homme qu'une femme pourrait également avoir une initiative propre dans ces domaines de la quotidienneté où le lourd fardeau de l'homme mâle consiste principalement à empêcher les femmes de bouger et d'avoir la moindre initiative.

L'idée que nous sommes faites d'une chair particulière, que nous avons une nature spécifique peut revêtir des couleurs charmeuses, là n'est pas la question car, méprisant ou élogieux, le coup de la nature tente de faire de nous des *êtres clos*, finis, qui poursuivent une tenace et logique entreprise de répétition, d'enfermement, d'immobilité, de maintien en l'état du (dés)ordre du monde. Et c'est bien contre quoi nous tentons de résister lorsque, décrites comme «imprévisibles», fantaisistes, inattendues nous acceptons alors l'idée de nature féminine qui, sous ces traits, semble l'inverse de la permanence. On nous concède volontiers les écarts d'ailleurs, tant qu'il signifient que nous sommes hors de l'histoire, *hors des rapports sociaux réels* et que tout ce que nous faisons n'advient que par le surgissement de quelque obscur message génétique enfoui au fond de nos cellules. Et qu'ainsi nous laissons tout bénéfique aux dominants d'être les inventeurs de la société, les détenteurs de l'imprévisible véritable et du pari historique qui sont, non pas l'expression d'une profonde fatalité, mais au contraire le fruit de l'invention et du risque ; le «hasard» lui-même leur convient mieux que de se voir «programmés».

B. Deux espèces distinctes?

On préfère, plutôt que d'envisager le processus social qui détermine les deux «genres», considérer *a)* soit qu'il existe *deux groupes somatiques «naturels»* qui peuvent être considérés comme liés par des liens organiques de complémentarité et de fonctionnalité ou qui peuvent au contraire être vus dressés l'un contre l'autre dans une relation d'«antagonisme naturel», *b)* soit envisager deux groupes, toujours aussi anatomiques et naturels, mais assez hétérogènes cependant pour que l'un s'émancipe de la nature et l'autre y demeure. En aucun cas *les rapports de classe* ne viennent au centre du débat, et d'ailleurs ils ne sont même pas envisagés. On occulte l'existence réelle de ces groupes en les décrivant comme des réalités anatomophysiologiques sur lesquelles viendraient se greffer quelques ornements sociaux tels que les «rôles» ou les «rites» ... Et pour pouvoir ainsi les considérer, et maintenir l'affirmation de leur spécificité naturelle, on en arrive à la division en deux espèces hétérogènes à message génétique particulier et à pratiques distinctes enracinées dans ce message. A la limite cette interprétation peut aboutir à théoriser les rapports des sexes comme relevant des ensembles symbiotique d'exploitation instinctive du type fourmis et pucerons.

Ces insinuations qui sous entendent l'existence d'une espèce mâle *et* d'une espèce femelle sont incontestablement *le signe des rapports réels* qui existent entre les deux groupes: c'est-à-dire des rapports sociaux d'appropriation qui s'expriment en énonçant l'existence d'espèces distinctes. Mais ce n'est pas une *analyse* de ces rapports car il se trouve qu'il s'agit de rapports sociaux intra-spécifiques et non d'espèce à espèce (interspécifiques).

L'arrogance de ces conceptions, énoncées avec une indifférence appuyée, parcourt la vie quotidienne. Les clercs eux-mêmes, du pigiste de presse au prof du secondaire, du philosophe de salon au chercheur mandarin, l'énoncent intellectuellement, avec explications, exemples, variantes et autres accompagnements rhétoriques. Les intellectuels professionnels lorsqu'ils se mettent à réfléchir aux sexes ne

les considèrent pas comme des classes, mais comme des catégories naturelles affectées de quelques oripeaux socio-rituels. Ils mettent en forme avec persévérance et constance, quelle que soit leur discipline ou leur tendance théorique, cette hétérogénéité du «naturel» selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes.

L'imputation d'être des groupes naturels qui est faite aux groupes dominés est donc bien particulière. Ces groupes dominés sont énoncés, dans la vie quotidienne comme dans la production scientifique, comme *immergés* dans la Nature et comme des êtres programmés de l'intérieur, sur lesquels le milieu et l'histoire sont pratiquement sans influence. Une telle conception s'affirme d'autant plus fortement que la domination exercée est plus proche de l'appropriation physique nue. Un approprié sera considéré comme une pure chose. Les dominés sont *immédiatement* considérés comme ayant à voir avec la Nature alors que les dominants n'y viennent qu'en second mouvement. Mais plus encore les protagonistes occupent par rapport à la Nature une place différente : les dominés sont *dans* la Nature et la subissent, alors que les dominants surgissent *de* la Nature et l'organisent.

C. Conséquences politiques

Les conséquences politiques de cette idéologie sont incalculables. Hormis le côté prescriptif d'un tel discours (les dominés sont faits pour être dominés, les femmes sont faites pour être soumises, commandées, protégées, etc.) ce discours de la Nature attribue toute conduite politique, toute conduite créative, mieux toute *possibilité* même de ces conduites au seul groupe dominant. Toute initiative politique de la part des appropriées sera rejetée, ou durement réprimée selon la mécanique répressive classique de tout pouvoir envers toute contestation ou tout projet qui n'épouse *pas* les vues dominantes, mais aussi réprimée comme *irruption terrifiante de la «Nature»*. La lutte elle-même apparaîtra comme un mécanisme naturel *sans signification politique* et sera présenté comme une *régression* vers les zones obscures de la vie instinctive. Et sera discréditée.

Cela n'aurait aucune importance si cela touchait la seule opinion des dominants (généralement les conquêtes politiques ne se font pas dans l'aménité et nous n'avons certainement pas à compter sur celle-ci). Mais une idéologie propre à certains rapports sociaux est plus ou moins admise par tous les acteurs concernés ; ceux-mêmes qui subissent la domination la partagent jusqu'à un certain point. Dans le malaise le plus souvent ; mais parfois dans la fierté et sur le mode revendicatif Or le fait d'accepter quelque part l'idéologie des rapports d'appropriation (nous sommes des choses naturelles), nous prive (et *c'est bien cela qu'elle vise puisqu'elle est justement l'expression de notre réduction concrète à l'impuissance*) d'une grande partie de nos moyens et d'une partie de notre possibilité de réflexion politique. Nous mêmes en arrivons peu ou prou à admettre que notre lutte serait une lutte «naturelle», millénaire, immémoriale...; qu'elle serait une métaphysique «lutte des sexes» dans une société à jamais clivée par les lois de la Nature et qu'en définitive elle ne serait que soumission aux mouvements spontanés issus des profondeurs du vivant, etc²¹. Ainsi, passez muscade, plus d'analyse de société, plus de

21. C'est sans doute ce qui explique aussi que les partis politiques traditionnels ne reconnaissent jamais qu'une position féministe est une position politique...

projet politique, plus de science ni de tentative de penser l'impensé²².

Les hommes étant naturellement qualifiés pour fonder la société, les femmes étant naturelles tout court et qualifiées pour rien du tout d'autre qu'exprimer cette nature, il en résulte que dès qu'elles ouvrent la bouche ce ne peut être qu'une menace venue du fond de la Nature, une menace contre l'entreprise hautement humaine qu'est la société, laquelle appartient aux hommes qui l'ont inventée et la dirigent en la protégeant de toutes les entreprises venues de la menaçante Nature, dont cette espèce spécifique que sont «les femmes»²³.

Conclusion

Des choses dans la pratique et des choses dans la théorie.

Résumons. En fonction du fait que les femmes sont une propriété matérielle concrète, se développe *sur* elles (et *contre* elles) un discours de la Nature. On les crédite (comme le croient certaines optimistes), on les accuse (en fait) d'être des êtres naturels, immergés dans la Nature et d'être mues par elle. Des *choses vivantes*, en quelque sorte.

Et ces choses vivantes sont vues telles car, *dans un rapport social déterminé, le sexe*, elles sont des choses. Nous avons tendance à le nier, à l'oublier, à refuser d'en tenir compte. Ou mieux, à le maquiller en «réalité métaphorique». Alors même que ce rapport est la source de notre conscience, politique et de classe.

Les hommes pourtant le savent parfaitement et cela constitue chez eux un ensemble d'habitudes automatisées, à la limite de la conscience claire, dont ils tirent quotidiennement, aussi bien *hors* que *dans les* liens juridiques de l'appropriation, des attitudes pratiques qui vont du harcèlement pour obtenir des femmes des services physiques à un rythme ininterrompu (nettoyer la table, céder le passage aux hommes sur le trottoir en se collant contre le mur ou en descendant dans le caniveau, leur laisser les deux tiers du siège de métro ou de bus, passer le cendrier, le pain, les nouilles, le tabac, abandonner le morceau de viande...) à l'exercice éventuel de droits de fait contre notre intégrité physique et notre vie²⁴.

22. Toute science se construit contre l'«évidence», en montrant ce que cette dernière cache/expose. Penser ce qui n'a pas encore été *pensé* à propos de ce qui est considéré comme *connu* (et dont on estime que c'est sans signification autre que «naturelle») est l'objet d'une science féministe.

23. Et nous chanterions notre nature ! Nous ! Cela évoque la situation créée par cette coutume éminemment policée qui consiste à insulter les gens avec le sourire en s'arrangeant pour qu'ils interprètent comme un compliment ce qui est l'expression du mépris le plus net. Ce dont l'insulteur tire double satisfaction, celle d'insulter d'abord, et *celle* de *voir* l'interlocuteur être assez simple et naïf pour ne pas saisir l'injure et revendiquer comme une gloire ce dont *on* le gratifie par ironie.

24. L'exercice de la violence *toujours potentiellement présent* est à l'origine de cette crainte, endémique dans la vie des femmes. Crainte que certaines brandissent aujourd'hui *contre* le féminisme, auquel elles reprochent d'induire un surcroît de violence de la part des hommes.

En même temps que des conclusions pratiques d'utilité constante ils en tirent des propos théoriques... Ceux-ci visent à présenter sous une forme «scientifique» le statut de chose des appropriées et à *affirmer* ainsi que ce statut de chose *n'est pas* le produit d'un rapport humain. Ayant une existence d'objet matériel, manipulable, le groupe approprié sera *idéologiquement matérialisé*; d'où le postulat que les femmes sont des «êtres naturels». D'où la conclusion toute normale que leur place dans le système social est entièrement enclose dans cette matière.

Ces conceptions évacuent ainsi le rapport de classe entre les deux sexes, le rapport intra humain; ils confortent l'exploitation et la mainmise en les présentant comme naturelles et irréversibles. Les femmes sont des choses, donc elles sont des choses. En essence.

a) L'idée de nature est l'enregistrement, au fond tout à fait banal, d'un rapport social de fait. En un sens elle est un constat; après tout, le discours de la nature ne veut jamais dire, tout simplement, que : les X (les femmes, par exemple) sont dominés et utilisés. *b) Mais* elle est un constat d'un type particulier, un constat prescriptif dans tous les cas, qu'il s'agisse d'Aristote parlant de la nature des esclaves ou du Colloque de Royaumont, aujourd'hui, réexposant la spécificité du cerveau des femmes²⁵ ... Dans les deux cas, le constat de la place particulière qu'occupent ceux qu'on appelle les esclaves ou celles qu'on appelle les femmes est associé à l'obligation intimée de conserver cette place puisqu'ils sont «faits comme cela». Les deux formes proclament que a) les rapports sociaux étant ce qu'ils sont, b) ils *ne peuvent* être autrement, et c) *ils doivent* rester identiques. Le discours moderne de la Nature introduit dans tout cela une nouveauté : la programmation interne des appropriés qui implique qu'ils œuvrent eux-mêmes à leur appropriation et que toutes leurs actions tendent en définitive à la parfaire.

Conscience d'espèce ou conscience de classe ?

Tout nous répète que nous sommes une espèce naturelle, chacun s'efforce de nous en persuader davantage, et de nous convaincre, qu'espèce naturelle, nous aurions des instincts, des conduites, des qualités, des insuffisances propres à notre nature. Nous serions dans l'humanité les témoins privilégiés de l'animalité originaire. Et nos conduites, les rapports sociaux où nous sommes seraient explicables, eux, *au contraire des autres faits de société*, par la seule Nature. Au point même que certains, sinon tous les, systèmes théoriques des sciences jettent ouvertement ce jeu sur la table : les femmes sont la part naturelle du socius humain : on ne les analyse que a) seules et b) dans une perspective naturaliste. Plus la domination tend à l'appropriation totale, sans limites, plus l'idée de «nature» de l'approprié sera appuyée et «évidente».

25. Le fait féminin, Paris, Fayard, 1978.

Nous construisons aujourd'hui la conscience de notre classe, *notre conscience de classe*, contre la croyance spontanée en notre espèce naturelle. Conscience contre croyance, analyse contre spontanéité sociale. Lutte contre les évidences qui nous sont susurrées pour détourner notre attention du fait que nous sommes une classe, pas une «espèce», que nous ne sommes pas dans l'éternel, que ce sont les rapports sociaux très concrets et très quotidiens qui nous fabriquent et non une Nature transcendante dont nous ne pourrions demander des comptes qu'à Dieu, ni une mécanique génétique interne qui nous aurait mises à la disposition des dominants.

Colette Guillaumin, «Power relationship and belief in Nature. Part 2 : The Discourse of Nature».

The fact of being appropriated i.e to be –in a determined social relation (sexation) – a thing (cf. Part I, Questions Féministes no2) has an ideological corollary: the class of women is viewed as totally immersed in Nature, and is defined by its somatic characteristics. This is in no way the case for the class of men who see themselves as having dialectical and antagonistic relationships to Nature. This ideology tends to present women and men as two distinct species. Class consciousness among women can develop only in opposition to the ideological discourse which transforms us into a natural grouping.